REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

DELIBERATION
CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

OBJET : **DCA_126/2022_BUDGET PRIMITIF 2022 - ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Nombre de délégués en exercice : **85**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUATORZE AVRIL A 18H00
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 67

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, MME KHERKHACH, M. PINASSEAU, MME IACHEMET, MME DEJEAN-SIMONITI, MME CUGURNO, M. GIRARDI, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, MME COMBRES, MME LASMAK, MME LUGUET, M. LAFUENTE, M. PANTEIX, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, MME VEYRET, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, , M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. LE BOT, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. LAMBROT, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. COUREAU, M. FOURNIER, MME GENOVESIO, M. DELOUVRIE, M. PROUZET, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. TOVO, M. SANCHEZ, MME DOTTOR (SUPPLEANTE DE M. DOUMERGUE), M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 18

M. FELLAH, M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, M. BENATTI, M. LLORCA, MME MAIOROFF, M. N'KOLLO, M. BRUNEAU, M. RAUCH, MME LEBEAU, MME BARAILLES, M. RIERA, M. BONNET, M. ROUX, M. VALETTE ET M. SOFYS.

Pouvoirs : 17

M. FELLAH A MME BRANDOLIN-ROBERT
M. ZAMBONI A M. DUGAY
MME LAUZZANA A MME FRANCOIS
M. KLAJMAN A MME BRANDOLIN-ROBERT
MME HECQUEFEUILLE A MME CUGURNO
M. LLORCA A M. DIONIS DU SEJOUR
MME MAIOROFF A MME FRANCOIS
M. N'KOLLO MME KHERKHACH
M. BRUNEAU A MME COMBRES
M. RAUCH A M. MIRANDE
MME LEBEAU A MME LUGUET
MME BARAILLES A M. GARCIA
M. RIERA A M. DELBREL
M. BONNET A M. CAUSSE
M. ROUX M. LE BOT
M. VALETTE M. LE BOT
M. SOFYS A M. TANDONNET

Date d'envoi de la convocation : **08/04/2022**

Expose :

Nous avons vu avec la présentation du rapport du compte administratif 2021 que les choix financiers faits à l'occasion du budget primitif se sont avérés bénéfiques pour les finances de l'Agglomération.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

Le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 17 mars dernier a quant à lui bien défini la trajectoire qu'entend suivre l'Agglomération pour financer son programme d'investissement ambitieux. Alors que le volume d'investissements réalisé en 2021 était encore dans la norme de ce qui avait pu se faire au mandat précédent (autour de 20M€ en moyenne), 2022 devrait voir se réaliser un montant beaucoup plus important de dépenses d'investissement avec le lancement des travaux sur le pont et le barreau de Camélat en juillet 2022 (cf. délibération spécifique sur l'autorisation de programme Camélat).

Dans le même temps, le budget primitif 2022 a été construit dans un contexte marqué par :

- la fusion avec la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine Pays de Serres (CCPAPS) qui élargit les bases fiscales des différentes taxes perçues sur le territoire mais élargit également le périmètre sur lequel l'Agglomération doit exercer ses compétences,
- la révision statutaire intervenue au 1er janvier 2022 sur les compétences voirie, jeunesse, petite enfance et protection incendie, avec ses impacts sur les attributions de compensation des communes et sur les domaines d'intervention de l'Agglomération,
- une forte inflation, en particulier sur les prix du carburant et de l'électricité, qui vient grever le budget de l'Agglomération,
- une bonne dynamique fiscale confirmée dans les états fiscaux reçus le 22 mars dernier.

L'Agglomération d'Agen doit voter les budgets suivants :

- Budget principal (B01)
- Budgets des zones d'activités économiques (B03)
- Budget Eau (B05)
- Budget Assainissement (B07)
- Budget Assainissement Non Collectif (SPANC – B08)
- Budget transport urbains (B09)
- Budget prestations de voiries (B10)
- Budget Technopole Agen Garonne (B11)
- Budget de l'Incubateur pépinière d'entreprises (B14)
- Budget du Marché d'Intérêt National (B15)

Il est à noter que le budget principal, ainsi que les budgets annexes ZAE, TAG, IPE et MIN, sont régis par la nomenclature comptable M57 depuis le 1er janvier 2022, ce qui emporte quelques changements au niveau des imputations comptables (articles et fonctions).

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

I – LA CONSTITUTION DE L'EPARGNE

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion permet d'appréhender la formation de l'épargne tout en précisant les volumes financiers et les variations par postes. Ce n'est donc pas une présentation budgétaire.

Depuis 2015 l'ensemble des dépenses et recettes (directes et indirectes) liées au personnel de l'Administration commune (Agglomération d'Agen, Ville d'Agen et CCAS d'Agen) sont prises en charge sur le budget principal de l'Agglomération (avec remboursement par la Ville d'Agen et le CCAS). Toutefois, afin de n'examiner que le périmètre de compétences de l'Agglomération, les chiffres présentés ci-après sont retraités des dépenses et recettes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS d'Agen qui n'y figurent pas.

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP21	CA21	BP22	% Var BP22/CA21
+ 70 Vente de produits hors GRH	2 110	2 314	2 969	28,3%
+ 73 Impôts et taxes - reversements aux communes (014)	38 583	38 902	40 395	3,8%
+ 74 Dotations et subventions hors GRH	13 618	13 875	14 748	6,3%
+ 75 Produits de gestion courante	94	111	485	336,9%
Recettes courantes de fonctionnement (A)	54 405	55 202	58 597	6,2%
- 60 Achats	3 633	3 421	4 681	36,8%
- 61 Services extérieurs	11 377	11 561	12 601	9,0%
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	3 029	2 505	3 117	24,4%
- 65 Charges de gestion courante	9 159	8 035	10 041	25,0%
Dépenses externes de fonctionnement (B)	27 198	25 522	30 440	19,3%
Valeur ajoutée (C = A - B)	27 207	29 680	28 157	-5,1%
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	277	230	287	24,8%
- 012 Charges de personnel nettes 012 - (013+70+74 GRH)	14 355	14 659	15 076	2,8%
Dépenses internes de fonctionnement (D)	14 632	14 889	15 363	3,2%
Epargne de gestion (E = C - D)	12 575	14 791	12 794	-13,5%
+ 76 Produits financiers	0	0	0	
- 66 Charges financières	921	873	963	10,3%
Résultat financier de fonctionnement (F)	921	873	963	10,3%
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)	11 654	13 918	11 831	-15,0%

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

A – LES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Les montants sont exprimés en K€	BP 2021		BP21	CA 2021		CA21	BP 2022		BP22	% Var
COMPTE	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		BP22/CA21
+ 70 Vente de produits hors GRH		2 110	2 110		2 314	2 314		2 969	2 969	28,3%
+ 73 Impôts et taxes - reversements aux communes (014)	10 317	48 900	38 583	10 289	49 191	38 902	11 151	51 546	40 395	3,8%
+ 74 Dotations et subventions hors GRH		13 618	13 618		13 875	13 875		14 748	14 748	6,3%
+ 75 Produits de gestion courante		94	94		111	111		485	485	336,9%
Recettes courantes de fonctionnement (A)	10 317	64 722	54 405	10 289	65 491	55 202	11 151	69 748	58 597	6,2%

Ces prévisions budgétaires sont conformes à l'état fiscal 1259-FPU reçu le 22/03/2022 et aux montants des dotations publiées sur le site de la DGCL le 01/04/2022.

Les recettes courantes de fonctionnement prévisionnelles, diminuées des reversements de fiscalité aux communes (il s'agit du chapitre 014 où sont prévues principalement les attributions de compensation positives et la dotation de solidarité), sont en progression de 6,2% par rapport au CA 2021. Nous verrons plus loin que le produit fiscal 2022 n'est affecté ni par la crise sanitaire (la baisse de la CVAE crainte pour 2022 n'a pas eu lieu) ni par les deux réformes fiscales introduites en 2021 (suppression de la taxe d'habitation et baisse des impôts de production) puisque ces dernières sont compensées (la première par le transfert d'une fraction de TVA nationale et la deuxième par le versement par l'Etat d'une allocation compensatrice).

Le chapitre 70, qui avait été impacté par la fermeture de certains services en 2020 et un fonctionnement dégradé en 2021, enregistre une nette augmentation (+28,3% par rapport au CA 2021). Cette progression s'explique principalement par :

- l'évolution de la fréquentation et donc de la perception des droits d'entrée à la piscine Aquasud pour retrouver leur niveau de 2019 (+200k€),
- la hausse des prestations de service rendues par l'Agglomération aux communes membres pour l'entretien des voiries communales à la suite de la révision statutaire (+570k€).

Dans la nomenclature M57, le chapitre 73 se décline désormais en un chapitre 73 « impôts et taxes » et un chapitre 731 « fiscalité locale ». Toutefois, pour permettre la comparaison avec le CA 2021, ces deux comptes restent regroupés en un seul chapitre 73 au sein des tableaux présentés dans ce rapport. Après les nouveautés de 2021 avec la réforme de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation et réduction des impôts de production) et l'instauration d'une taxe sur le foncier bâti, le produit fiscal 2022 intègre l'élargissement du périmètre de l'AA fusionnée au 1er janvier 2022. Il connaît par ailleurs une bonne dynamique (+5,2% au total soit +2,4M€), portée principalement par :

- la fraction de TVA nationale qui vient compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (+6,9% soit +867k€),
- la TEOM dont on verra qu'elle est nécessaire pour équilibrer le service de la collecte et du traitement des déchets (+7,7% soit +922k€)
- la CFE (+4,9% soit +458k€).

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	*Evol22/21*
TH	10 320	10 914	11 065	11 309	11 712	11 961	574	680	*18,5%*
TEOM	10 691	11 456	11 665	11 895	12 229	12 492	12 661	13 583	*7,3%*
TFPNB et TAFNB	256	266	270	276	283	288	282	318	*12,8%*
TFB							1 150	1 238	*7,7%*
sous total fiscalité ménages	*21 267*	*22 636*	*23 000*	*23 480*	*24 224*	*24 741*	*14 667*	*15 819*	*7,9%*
Fraction TVA							12 549	13 416	*6,9%*
sous total fraction impôt national							*12 549*	*13 416*	*6,9%*
CFE	10 248	10 660	11 041	11 263	11 578	12 032	9 960	10 418	*4,6%*
TASCOM	1 328	1 489	1 931	1 515	1 604	1 587	1 635	1 536	*-6,1%*
CVAE	6 471	8 464	6 581	6 715	6 916	6 958	7 091	7 111	*0,3%*
IFER	629	475	507	500	489	498	542	580	*7,0%*
sous total fiscalité économique	*18 676*	*21 088*	*20 060*	*19 993*	*20 587*	*21 075*	*19 228*	*19 645*	*2,2%*
ROLES SUP	1 179	780	373	1 484	1 215	394	418	400	*-4,3%*
TOTAL	41 122	44 504	43 433	44 957	46 026	46 210	46 862	49 280	*5,2%*

Le chapitre 74 connait une hausse importante de 6,3% par rapport à 2021 principalement du fait de :

- la progression de l'allocation compensatrice de l'exonération de CFE consentie par l'Etat aux établissements industriels (+346k€),
- la hausse des aides attendues de la CAF sur la gestion des crèches communautaires (+262k€ du fait de l'élargissement du périmètre et d'une activité plus importante),
- des aides attendues sur le plan déchets de la part de l'ADEME et des différents éco-organismes (+178k€).

C'est également au sein de ce chapitre qu'est comptabilisée la Dotation Globale de Fonctionnent (DGF), qui, d'après les notifications reçues, augmenterait de 2,4% par rapport à 2021. En effet, sous l'effet de la fusion, la dotation d'intercommunalité enregistre une augmentation significative (+241k€) qui permet de compenser l'écrêtement de la dotation de compensation (-57k€).

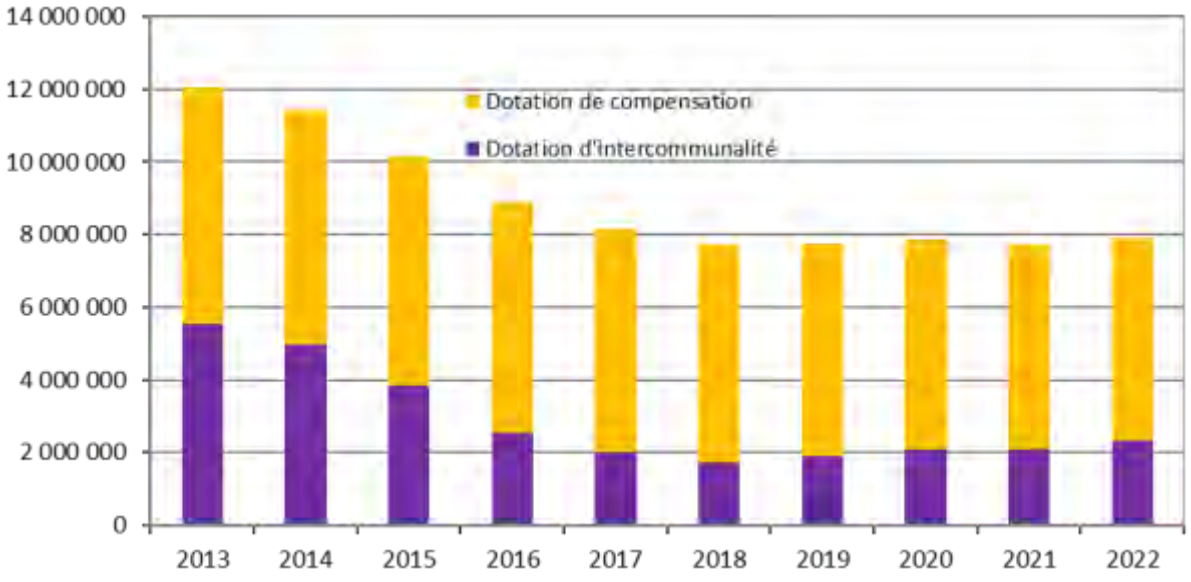

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

On retrouve par ailleurs au sein de ce chapitre :

- le FCTVA récupéré sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie (160k€),
- le reversement par la commune du Passage d'Agen de la part de produit de la taxe sur les paris hippiques qu'elle a récupéré à la faveur d'un changement législatif (82k€ pour couvrir les années 2021 et 2022),
- les aides apportées par les autres financeurs (CAF, Région, Département, Caisse des Dépôts, Europe, ADEME et CITEO pour la valorisation des déchets…) à hauteur d'environ 3,1M€.

Enfin, le chapitre 75 enregistre une hausse très importante car il recouvre désormais les recettes auparavant enregistrées au compte 77 « produits exceptionnels », comme par exemple les remboursements d'assurance, avec les 210k€ attendus de l'assurance dommage ouvrage pour le sol du COJC.

B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (dépenses de gestion)

1) Les dépenses externes de fonctionnement

Les montants sont exprimés en K€	BP 2021		BP21	CA 2021		CA21	BP 2022		BP22	% Var
COMPTE	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		BP22/CA21
- 60 Achats	3 633		3 633	3 421		3 421	4 681		4 681	36,8%
- 61 Services extérieurs	11 377		11 377	11 561		11 561	12 601		12 601	9,0%
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	3 029		3 029	2 505		2 505	3 117		3 117	24,4%
- 65 Charges de gestion courante	9 159		9 159	8 035		8 035	10 041		10 041	25,0%
Dépenses externes de fonctionnement (B)	27 198		27 198	25 522	0	25 522	30 440		30 440	19,3%

Les dépenses externes de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à plus de 30M€, soit une augmentation de 19,3% par rapport au CA 2021. Cette progression trouve principalement sa source dans les éléments suivants :

- progression des coûts de collecte et traitement des déchets, impactés notamment par la hausse de la TGAP et du coût des carburants (971k€),
- augmentation du prix de l'électricité ayant un fort impact sur la facture d'éclairage public (+703k€),
- progression du coût des fluides et de la maintenance des bâtiments communautaires (+453k€).

Par ailleurs, le chapitre 65, en augmentation de 25% par rapport au CA 2021 est principalement impacté par :

- la révision statutaire qui nécessite l'inscription de 654k€ de subventions de fonctionnement aux crèches associatives déclarées d'intérêt communautaire,
- la hausse de la subvention d'équilibre prévisionnelle à verser au budget annexe transports (+269k€ - voir détail ci-après),
- l'augmentation de la subvention prévisionnelle à verser au SMAD qui n'a pas encore trouvé son rythme de croisière après l'arrêt de la ligne aérienne à l'été 2020 (+216k€),
- l'élargissement de la contribution à verser au SDIS au territoire de la PAPS couplé à sa progression annuelle (+205k€),

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

- les subventions prévisionnelles aux organismes satellites comme l'OTI ou l'EPFL (+164k€),
- l'augmentation du nombre de conseillers communautaires (+124k€ au niveau des indemnités des élus),
- les subventions en soutien à l'Ukraine (68k€, cf délibération du 17/03/2022).

Dépenses prévisionnelles chap 65	BP 2022
Contingent SDIS	3 456 933
Subventions enseignement supérieur	822 100
Participation syndicats	788 897
Crèches communautaires	754 596
Subvention équilibre budget transports	728 785
Subventions santé, cohésion sociale, politique de la ville	599 500
COS et CNAS	541 665
Indemnités et frais élus	492 884
Subvention OTI	469 000
Subvention équilibre budget MIN	363 835
Subventions manifestations	248 000
Subventions emploi	205 408
Subvention équilibre EPFL	162 000
Frais informatiques (cloud)	99 500
Charges exceptionnelles (ex 67)	81 300
Subvention éco	75 695
Subventions habitat	43 486
Admissions en non-valeur	40 000
Subventions et remboursement frais AAGV	32 500
Divers	30 520
Subvention équilibre budget IPE	4 101
TOTAL	**10 040 705**

Enfin, le chapitre 014, présenté en atténuation des recettes fiscales, recouvre :

- **les attributions de compensation (AC)** reversées aux communes (9 725k€) : c'est le montant des AC provisoires arrêtées dans la délibération du 3/02/2022 qui a été inscrit au budget à la suite de la fusion et de la révision statutaire. Celui-ci pourra être revu à l'occasion de la décision modificative, après le travail de la CLECT qui doit remettre son rapport avant le 30/09/2022 afin de déterminer le montant des AC définitives.

- **la dotation de solidarité communautaire** (DSC), à hauteur de 1 141k€, qui sera désormais répartie entre les 44 communes membres et non plus versée aux seules 6 communes dites « historiques » (cf pacte financier et fiscal adopté le 8/12/2021).

Cette DSC, assimilée à un dispositif de péréquation entre les communes membres, a pour objectif assigné d'être un vecteur de la politique sociale de l'Agglomération.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

Dans le prolongement du travail réalisé par la commission des finances et suivant l'avis favorable du Bureau communautaire, les critères retenus pour la répartition de cette DSC sont les suivants :

- potentiel fiscal : 17,5%
- revenu/habitant : 17,5%
- taux de logements sociaux : 32,5%
- nombre d'enfants scolarisés dans le 1er degré sur la commune au regard de la population communale : 32,5%

Toutefois, le Président, lors du débat en Bureau, a émis de fortes réserves sur le critère « nombre d'enfants scolarisés » qui :

- exclut les 6 communes qui n'ont pas d'école (Blaymont, Cuq, Dondas, Fals, Marmont-Pachas, Saint-Martin-de-Beauville, Saint-Urcisse),
- n'est pas un signe probant de la présence dans les communes de populations modestes à soutenir mais plutôt le signe, bien que l'entretien d'une école représente une charge pour les communes, d'une certaine vitalité ;
- n'est pas incitatif comme peut l'être le critère « logements sociaux » pour une meilleure répartition sur le territoire eu égard à la fragilité sociale des personnes bénéficiaires de tels logements.

Par ailleurs, s'agissant des indicateurs utilisés, il est précisé que :

- les calculs ont été réalisés selon la méthode dite de « l'écart à la moyenne »,
- le potentiel fiscal et le revenu/habitant sont issus de la fiche DGF n-1,
- le nombre de logements sociaux est issu d'un fichier fourni par la DDT, sachant que
    - pour les communes soumises à la loi SRU et déficitaires au regard de cette loi, ce sont les données de l'inventaire SRU qui sont retenues,
    - il est tenu compte des « équivalents logements » pour les foyers et centres d'hébergement d'urgence,
    - le nombre de logements sociaux est rapporté au nombre total de logements soumis à la TH (donnée fiche DGF).
- le nombre d'enfants scolarisés en 1er degré sur la commune est fourni par l'Education Nationale et recouvre à la fois les écoles publiques et les écoles privées. Il est rapporté à la population totale de la commune (donnée fiche DGF).

Les montants 2022 attribués aux communes membres sont détaillés en annexe de ce rapport.

Il est proposé de verser ces sommes, après le vote du budget, en 3 fois (avril, juillet et octobre) pour les montants supérieurs à 5 000€ et en une fois (avril) pour ceux inférieurs à 5 000€.

Sous réserve du maintien de l'enveloppe, le calcul des montants attribués aux communes sera actualisé tous les ans à partir des données n-1 issues de la fiche DGF et des fichiers fournis par la DDT et l'Education nationale.

- le reversement à l'OTI de la taxe de séjour perçue par l'AA (235k€),
- les dégrèvements de TASCOM obtenus par certaines entreprises (50k€),
- à noter que sous l'effet de la fusion, l'AA n'est plus contributrice au fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) ; sa contribution était de 62k€ en 2021).

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

2) L'exploitation du service public de collecte et de traitement des déchets

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : exploitation

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	variations	
Collecte et traitement	7 903	7 966	8 295	9 059	10 030	971	10,7%
Personnel net	4 354	4 645	4 760	4 714	4 987	273	5,8%
Frais financiers		22	21	19	14	-5	-26,3%
Amortissement	696	829	813	897	1 029	132	14,7%
Total dépenses	12 953	13 462	13 889	14 689	16 060	1 371	9,3%
Recettes traitement	1 829	1 934	1 672	1 868	2 100	232	12,4%
Redevance spéciale	519	536	399	522	550	28	5,4%
TEOM	11 895	12 229	12 509	12 661	13 583	922	7,3%
Total recettes	14 243	14 699	14 580	15 051	16 233	1 182	7,9%
Recettes - dépenses	1 290	1 237	691	362	173	-189	-52,2%
charges à couvrir par la TEOM (dépenses - recettes non fiscales)	10 605	10 992	11 818	12 299	13 410		
taux de couverture de la TEOM [teom / (dépenses - recettes non fiscales)]	112%	111%	106%	103%	101%		

Les produits affectés à l'équilibre de la compétence « Collecte et Traitement des Déchets » sont constitués des recettes suivantes :

- TEOM,
- redevance spéciale,
- recettes de traitement.

Le produit de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est destiné à couvrir le coût du service de la collecte et du traitement des déchets. Ce coût est constitué :

- des frais de personnel pour les prestations assurées en régie (collecte, déchetteries…),
- des frais liés aux divers contrats de prestation de traitement (notamment incinération et tri),
- de l'amortissement des investissements réalisés (achat de bennes, de conteneurs…).

Le budget 2022 est marqué, tant en fonctionnement qu'en investissement, par deux évolutions importantes :

- la mise en œuvre du nouveau schéma directeur de collecte (cf délibération du 8/12/2021),
- l'extension du périmètre d'intervention aux communes de l'ex-CCPAPS.

Côté fonctionnement, le nouveau schéma directeur nécessite de prévoir des crédits pour :

- l'externalisation de la gestion des incivilités en pied de PAV (+100k€),
- le nouveau service de broyage à domicile (+100k€),
- la création de la base de données usagers via une enquête individuelle (+160k€),
- les premières actions de valorisation de la matière organique (+43k€).

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

Le budget de fonctionnement est également impacté par :

- la participation au financement de la mise aux normes de l'incinérateur via la contribution versée au délégataire (+160k€),
- la hausse importante des coûts des prestations liée à la révision des prix estimée à +10% en moyenne,
- la hausse continue de la taxe général d'activités polluantes (TGAP) : + 100k€.

Enfin, 446k€ sont prévus pour l'incinération des ordures ménagères et la reprise de marchés de prestations de service (collecte des ordures ménagères et traitement des déchets issus des déchèteries) pour les communes de l'ex-CCPAPS.

Côté recettes, une stabilité des ventes de matériaux et des soutiens apportés par les différents partenaires est attendue. En revanche, plusieurs dépenses nouvelles sont couvertes en partie par des subventions à hauteur de 156k€ en 2022. La TEOM est quant à elle en forte progression du fait de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (+3,4%) et de l'élargissement de l'assiette aux communes de l'ex-CCPAPS (+460k€).

In fine, les recettes couvrent les dépenses mais le taux de couverture de la TEOM ne serait plus que de 101%.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : investissements

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP+RP 2022
CTA		19	43	40	40
Matériel technique et informatique	74	18	14	4	155
Déchetteries	89	204	545	315	650
Véhicules et bennes	414	382	594	470	534
Bornes et bacs	417	553	212	317	2 607
Divers			10		20
Remboursement capital dette		111	111	111	111
TOTAL	994	1 287	1 529	1 257	4 117

En investissement, le budget proposé intègre les premiers éléments de la mise en œuvre de la nouvelle politique publique de gestion et de réduction des déchets délibérée le 16 décembre 2021 ainsi que l'élargissement du périmètre d'intervention aux communes de l'ex-CCPAPS.

Ce budget tient compte également de la poursuite des investissements entamés en 2021, avec la rénovation de la déchèterie de Pont du Casse, la pérennisation par enfouissement des bornes du quartier des iles et de La Salève à Agen et le déploiement du dispositif Cliiink.

S'agissant du nouveau schéma directeur, sont inscrits, dès 2022, les crédits relatifs à :

- l'assistance à la maitrise d'ouvrage pour le remplacement de la collecte en sacs par des points d'apports volontaires en proximité (premiers points pour Agen et pour les autres communes concernées mais surtout études car les investissements matériels seront principalement réalisés en 2023 et 2024),
- l'acquisition du nouveau logiciel facturier, gestion des bacs et relations usagers,
- la mise place de barrières d'accès contrôlés en déchèterie,
- les premiers équipements de lecteurs de puces sur 2 bennes à ordures ménagères,

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

- la mise en place des lecteurs de badge pour les points de proximité de La Salève (compteur à déchets),
- l'acquisition de composteurs (biodéchets).

Pour le territoire de l'unité territoriale Est, est inscrite en investissement, la conteneurisation des foyers pour les flux emballages et ordures ménagères résiduelles (430k€). Il est également prévu des investissements sur la déchèterie de Dondas.

3) Les dépenses internes de fonctionnement

Les dépenses internes de fonctionnement comprennent les impôts et taxes payés par l'Agglomération sur les biens lui appartenant et les charges de personnel. De ces dernières sont déduites les atténuations de charges constituées par les remboursements relatifs aux arrêts de travail, les subventions relatives aux emplois aidés…

Les montants sont exprimés en K€	BP 2021		BP21	CA 2021		CA21	BP 2022		BP22	% Var
COMPTE	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		BP22/CA21
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	277		277	230		230	287		287	24,8%
- 012 Charges de personnel nettes 012 - (013+70+74 GRH)	14 700	345	14 355	14 968	309	14 659	15 311	235	15 076	2,8%
Dépenses internes de fonctionnement (D)	14 977	345	14 632	15 198	309	14 889	15 598	235	15 363	3,2%

Le montant prévisionnel des impôts à payer par l'AA est en légère augmentation (+57k€), en raison notamment des taxes à payer lors de l'acquisition de véhicules.

Les dépenses prévisionnelles brutes de personnel (de l'Agglomération uniquement, hors Ville et CCAS d'Agen) sont, quant à elles, en augmentation de 343k€ (soit +2,3%).

Cette progression s'explique par :

1- Des dépenses supplémentaires (+1 583k€) liées à :

- la gestion interne des ressources humaines (+881k€)
  - GVT, glissement vieillesse technicité lié à l'évolution mécanique des carrières (avancements d'échelon, de grade, promotion interne) amplifié cette année par les mesures nationales concernant les catégorie C,
  - revalorisation des régimes indemnitaires des agents de catégorie C sur emploi qualifié, de certains chefs d'unité et des chefs de projet,
  - une dépense supplémentaire prévisionnelle en lien avec les contrats de service,
  - effet report sur l'année pleine de 2022 des dépenses nouvelles actées en cours d'année 2021.

- l'impact des mesures externes (+25 k€)
  - nouveau mode de calcul de la prime compensatoire de la CSG,
  - augmentations des cotisations de l'assurance maladie pour les contractuels et du CNFPT pour la prise en charge des frais de formation des apprentis.

- l'intégration des agents de la PAPS (+677 k€)

2- des économies (-1 280 k€) liées à :

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

- des non-remplacements de départs (retraite, disponibilité, mutation, rupture conventionnelle…),
- des dépenses réalisées en 2021 et non reportées en 2022 : contrôle URSSAF par exemple,
- l'impact de l'application des clés de répartition,
- l'impact du transfert des agents des centres de loisirs dans les communes membres concernées par cette évolution statutaire.

C – L'EPARGNE

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses internes et externes de fonctionnement.

L'épargne brute est obtenue après retranchement des frais financiers.

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP 2021 Dépenses	BP 2021 Recettes	BP21	CA 2021 Dépenses	CA 2021 Recettes	CA21	BP 2022 Dépenses	BP 2022 Recettes	BP22	% Var BP22/CA21
Epargne de gestion (E = C - D)			12 575			14 791			12 794	-13,5%
+ 76 Produits financiers			0			0			0	
- 66 Charges financières	921		921	873		873	963		963	10,3%
Résultat financier de fonctionnement (F)	921	0	921	873	0	873	963	0	963	10,3%
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)			11 654			13 918			11 831	-15,0%

Les prévisions relatives aux frais financiers sont en hausse du fait du contexte international actuel qui crée des tensions et une certaine volatilité sur les marchés financiers.

La progression des recettes étant moins importante que la hausse des dépenses, l'épargne brute prévisionnelle ressort en baisse de 2M€ environ (soit -15%) par rapport à 2021. Le taux d'épargne brute prévisionnel est quant à lui légèrement en deçà des 20%.

En K€	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Epargne brute (hors exceptionnel)	10 262	10 998	10 309	10 965	11 654	13 918	11 831
Taux d'épargne brute	19,1%	20,0%	18,7%	20,1%	20,7%	24,4%	19,6%

D – LES MOUVEMENTS EXCEPTIONNELS

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP 2021 Dépenses	BP 2021 Recettes	BP21	CA 2021 Dépenses	CA 2021 Recettes	CA21	BP 2022 Dépenses	BP 2022 Recettes	BP22	% Var BP22/CA21
+ 77 Produits exceptionnels		294	294		317	317		0	0	-100,0%
- 67 Charges exceptionnelles	182		182	520		520	73		73	-86,0%
Résutat exceptionnel (H)	182	294	112	520	317	-203	73	0	-73	-64,0%

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

Les mouvements exceptionnels ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'épargne brute qui doit donner une vision juste de la capacité d'autofinancement structurelle de la collectivité.

Il n'en demeure pas moins que le résultat exceptionnel pèse sur le résultat global de l'exercice et constitue une source de financement ponctuelle lorsqu'il est excédentaire.

Dans la nomenclature M57, on ne retrouve plus au compte 67 que les annulations de titres sur exercice antérieur (673), les autres dépenses autrefois considérées comme exceptionnelles étant dorénavant comptabilisées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».
Il en va de même pour le compte 77 qui ne comptabilise plus que les annulations de mandats sur exercice antérieur (773) et le produit des cessions (775).

Il est à noter que les cessions prévues au BP au chapitre 024 en section d'investissement (807k€), n'apparaîtront, qu'une fois réalisées, au chapitre 77 au compte administratif 2022. On y retrouve notamment 749k€ de rétrocessions de terrains achetés pour le compte de RFF (2ème et dernière tranche après celle de 2019), sachant que l'autre partie de ces rétrocessions concerne le budget annexe du TAG (1 383k€).

Par ailleurs, une provision a commencé à être constituée en 2021 afin d'anticiper le risque d'une éventuelle condamnation dans un contentieux qui oppose l'Agglomération avec un administré sur un réseau d'assainissement défectueux. L'expertise judiciaire en cours porte sur une somme totale de 60 000€ mais, compte tenu des délais judiciaires et des différentes étapes de la procédure, cette provision a été étalée sur 2 ans.

Il est donc proposé d'inscrire 30 000€ au compte 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels ».

Il est proposé d'inscrire également à ce compte une somme de 208k€, correspondant au lissage sur 3 ans d'une provision en vue de couvrir le risque de condamnation de l'Agglomération dans un contentieux RH porté devant la Cour d'appel après un rejet de la demande d'indemnisation par le tribunal administratif.

Enfin, il est proposé d'inscrire au compte 6817 « dotations aux dépréciations d'actifs circulants » la somme de 12 384,74€ destiné à anticiper, avec un étalement sur 3 ans, le risque de non recouvrement de l'indemnité de 37 154,23€ à laquelle a été condamné l'auteur de l'escroquerie aux faux ordres de virement dont a été victime l'Agglomération en 2020 (cf délibération du 2 décembre 2021).

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

II – RECAPITULATIF BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

Il est proposé ci-dessous, de récapituler les propositions budgétaires 2022 par chapitre de manière à examiner leur évolution par rapport au BP et au CA 2021. Le premier tableau retrace les prévisions relatives à l'Agglomération seule (hors dépenses et recettes directes et indirectes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS). Le second tableau retrace les prévisions effectivement inscrites au budget de l'Agglomération (y compris dépenses et recettes directes et indirectes de personnel pour l'ensemble de l'administration commune).

Prévisions Agglomération d'Agen seule

mouvements réels / hors excédent reporté / hors flux mutualisation		BP 2021	CA 2021	BP 2022	Evol /CA21	Evol /CA21
011	Charges à caractère général	18 312 915	17 717 350	20 685 916	2 968 566	16,76%
65	Autres charges de gestion courante	9 158 902	8 034 639	10 040 705	2 006 066	24,97%
66	Charges financières	921 079	872 557	963 203	90 646	10,39%
67	Charges exceptionnelles	181 696	520 327	73 198	-447 129	-85,93%
012	Charges de personnel	14 699 063	14 968 216	15 310 759	342 543	2,29%
014	Atténuation de produits	10 317 471	10 288 940	11 151 018	862 078	8,38%
68	Provisions pour risques et charges	30 000	30 000	250 385	220 385	734,62%
Total dépenses		**53 621 126**	**52 432 029**	**58 475 184**	**6 043 155**	**11,53%**
70	Produits des services et des domaines	2 275 753	2 490 299	3 123 227	632 928	25,42%
73	Impôts et taxes	48 900 191	49 191 237	51 545 879	2 354 642	4,79%
74	Dotations et participations	13 741 594	13 931 907	14 773 431	841 524	6,04%
75	Autres produits de gestion courante	94 209	111 265	485 218	373 953	336,09%
76	Produits financiers	0	0	0	0	
77	Produits exceptionnels	293 682	316 949	0	-316 949	-100,00%
013	Atténuation de charges	56 500	74 926	55 000	-19 926	-26,59%
Total recettes		**65 361 929**	**66 116 583**	**69 982 755**	**3 866 172**	**5,85%**
Epargne brute (hors excep)		11 658 817	13 917 932	11 831 154	-2 086 778	-14,99%
Taux épargne brute (hors excep)		20,7%	24,4%	19,6%		

Prévisions Administration commune

mouvements réels / hors excédent reporté		BP 2021	CA 2021	BP 2022	*Evol BP22/CA21*	*Evol BP22/CA21*
011	Charges à caractère général	18 639 315	17 943 633	21 036 366	3 092 733	17,2%
65	Autres charges de gestion courante	9 542 293	8 197 772	10 212 270	2 014 498	24,6%
66	Charges financières	921 079	872 557	963 203	90 646	10,4%
67	Charges exceptionnelles	181 696	520 537	73 198	-447 339	-85,9%
012	Charges de personnel	39 234 124	39 377 764	40 633 608	1 255 844	3,2%
014	Atténuation de produits	10 317 471	10 288 940	11 151 018	862 078	8,4%
68	Provisions pour risques et charges	30 000	30 000	250 385	220 385	734,6%
Total dépenses		**78 865 978**	**77 231 203**	**84 320 048**	**7 088 845**	**9,2%**
70	Produits des services et des domaines	27 162 700	26 964 088	28 854 143	1 890 055	7,0%
73	Impôts et taxes	48 900 191	49 191 237	51 545 879	2 354 642	4,8%
74	Dotations et participations	13 802 165	13 994 816	14 845 602	850 786	6,1%
75	Autres produits de gestion courante	94 209	111 265	507 218	395 953	355,9%
76	Produits financiers	0	0	0	0	
77	Produits exceptionnels	313 682	348 707	0	-348 707	-100,0%
013	Atténuation de charges	209 700	386 896	291 800	-95 096	-24,6%
Total recettes		**90 482 647**	**90 997 009**	**96 044 642**	**5 047 633**	**5,5%**
Epargne brute (hors excep)		11 514 683	13 937 636	12 048 177	-1 889 459	-13,6%
Taux épargne brute (hors excep)		14,2%	17,0%	14,0%		

Le niveau d'épargne brute reste sensiblement le même. Le taux d'épargne brute ressort beaucoup plus bas car le même niveau d'épargne brute est rapporté à un niveau beaucoup plus élevé de recettes de fonctionnement (ces dernières intégrant les remboursements de masse salariale versés par la Ville et le CCAS d'Agen à l'Agglomération).

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

II – L'INVESTISSEMENT ET L'ENDETTEMENT

Fait nouveau en 2022, au-delà des dépenses liées au plan pluriannuel d'investissement (PPI) et aux investissements de maintenance, sont comptabilisées sur la section d'investissement les attributions de compensation d'investissement relatives à la révision statutaire (cf délibération du 3/02/2022), soit 2 531k€ répartis comme suit :

- AC voirie : 1 868k€
- AC ponctuelles restes à réaliser voirie : 615k€
- AC jeunesse (ALSH Laplume) : 23k€
- AC ponctuelles restes à réaliser protection incendie : 25k€

en k€	BP 2022	RP 2021	TOTAL 2022
PPI	37 958	6 142	44 100
Maintenance	1 730	1 243	2 973
AC investissement	2 531	0	2 531
Autres	323	42	365
TOTAL	**42 542**	**7 427**	**49 969**

A – LES INVESTISSEMENTS DE MAINTENANCE

Dépenses brutes maintenance 2022		BP 2022	RP 2021	TOTAL 2022
S1	Matériel / mobilier	80 000,00	26 507,76	106 507,76
S2	Matériel roulant	610 255,18	862 186,22	1 472 441,40
S3	Matériel informatique	499 329,00	158 947,05	658 276,05
S4	Bâtiments	540 000,00	195 394,15	735 394,15
	TOTAL	**1 729 584,18**	**1 243 035,18**	**2 972 619,36**

Afin de distinguer les investissements liés à des projets des investissements courants portant sur les moyens mobiliers et immobiliers de la collectivité, il a été mis en place des secteurs de maintenance. On retrouve dans ces rubriques les crédits nécessaires à la maintenance du patrimoine immobilier de la collectivité (locaux du siège, centre technique, unités territoriales, maisons de santé, Aquasud, COJC, pole multimodal, centre des congrès…) ainsi que les crédits destinés à l'acquisition de matériel (mobilier, matériel informatique, logiciels) et de matériel roulant (bennes à ordures ménagères, engins techniques, véhicules légers…).

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

B – LES INVESTISSEMENTS 2022 PREVUS AU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

dépenses d'investissement brutes en k€	**BP 2022**	**RP 2021**	**TOTAL 2022**
Pont et Barreau de Camélat	19 386	106	19 492
Schéma collecte et traitement déchets	3 073	568	3 641
Plan lumière	1 800	1 202	3 002
FST	3 150	0	3 150
Voirie communautaire	1 269	797	2 066
Participation stade Armandie	1 500	0	1 500
Habitat social	672	629	1 301
Aires d'accueil des gens du voyage	445	790	1 235
Hydraulique	798	360	1 158
Eclairage public	1 085	44	1 128
Eaux pluviales	847	197	1 044
Schéma vélo	738	0	738
Schéma sites touristiques	349	297	646
Protection contre les crues	182	419	601
Documents d'urbanisme	437	60	497
2ème échangeur autoroutier	409	0	409
Participation RN21	385	0	385
Participation campus numérique	333	0	333
Gymnases communautaires	221	57	278
Passeligne / pole nautique	106	138	244
Cohésion sociale	153	71	223
PAPI du Bruihlois	80	112	192
Transition environnementale	95	77	172
Santé	16	106	122
Participation LGV	120	0	120
CTMA	100	0	100
Protection incendie	71	27	98
Agglo numérique	58	0	58
Accessibilité	25	5	30
Divers	55	81	136
TOTAL	**37 958**	**6 142**	**44 100**

Le montant des restes à réaliser (engagés sur 2021 mais restant à réaliser sur 2022) s'élève à 6 142k€.

A ces restes à réaliser s'ajoutent 37 958k€ de crédits nouveaux prévus pour financer les opérations inscrites au PPI et parmi elles :

- les investissements sur les réseaux : 18%
- les investissements relatifs aux grandes infrastructures : 46%
- le fonds de solidarité territoriale : 7%
- les investissements relatifs aux autres compétences de l'AA : 29%

Ne sont inscrites au budget que les recettes certaines (notifiées ou contractualisées). Les autres recettes prévues aux plans de financement des projets seront inscrites à l'occasion de décisions modificatives au fur et à mesure de leur confirmation et de l'engagement des dépenses qu'elles financent.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

recettes d'investissement en k€	**BP 2022**	**RP 2021**	**TOTAL 2022**
Pont et Barreau de Camélat	4 530	0	4 530
Aires d'accueil des gens du voyage	537	483	1 020
Plan lumière	0	958	958
Rétrocessions RFF	749	0	749
Voirie communautaire	476	69	545
Santé	0	478	478
Eclairage public	325	70	395
Protection contre les crues	0	213	213
Eaux pluviales	197	0	197
Hydraulique	10	184	194
Schéma collecte et traitement déchets	81	0	81
Schéma vélo	68	0	68
Documents d'urbanisme	33	0	33
Schéma sites touristiques	30	0	30
TOTAL	**7 035**	**2 454**	**9 489**

C – LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En K€	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Epargne brute (hors exceptionnel)	10 262	10 998	10 309	10 965	11 654	13 918	11 831
Taux d'épargne brute	19,1%	20,0%	18,7%	20,1%	20,7%	24,4%	19,6%
Encours de dette au 31/12	91 401	82 870	91 108	85 165	102 438	89 531	111 304
Remboursement capital	9 138	8 766	9 934	9 705	8 634	8 650	8 456
Emprunt d'équilibre	28 274	19 371	18 172	12 000	25 907	13 000	29 419
Capacité de désendettement au 31/12 (encours de dette / épargne brute)	8,9 ans	7,5 ans	8,8 ans	7,8 ans	8,8 ans	6,4 ans	9,4 ans

Compte tenu de l'épargne brute prévisionnelle dégagée sur la section de fonctionnement et des dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget, si ces dernières devaient être réalisées dans leur totalité, il serait nécessaire de réaliser un emprunt d'équilibre de 29 419k€. Sur ces 29M€ nécessaires à l'équilibre du budget, 5M€ figurent déjà dans les reports (emprunts souscrits mais non encaissés en 2021) en couverture du déficit des restes à réaliser.

L'encours de dette prévisionnel au 31/12/2022 dépasse les 110M€, mais on observe toujours un endettement moindre entre le BP et le CA (cf réalisations 2019, 2020 et 2021). Mais surtout, la capacité de désendettement (9,4 ans), bien qu'en augmentation de 3 années par rapport à 2021, resterait inférieure à 12 ans, plafond légal à ne pas dépasser (article 29-I de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022).

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

C – L'EQUILIBRE BUDGETAIRE 2022

EQUILIBRE DU BP 2022 BUDGET PRINCIPAL AA

		DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	**88 460 047,44 €**	**96 044 641,62 €**
002	Excédent 2021 (env 7721)	- €	3 807 718,02 €
		88 460 047,44 €	*99 852 359,64 €*
023	Virement (env 501)	11 392 312,20 €	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**99 852 359,64 €**	**99 852 359,64 €**

	INVESTISSEMENT	**54 804 830,45 €**	**19 225 510,06 €**
	Reports 2021	7 481 985,82 €	2 754 703,62 €
16	Emprunt de couverture		5 000 000,00 €
		62 286 816,27 €	**26 980 213,68 €**
021	Virement (env 442)		11 392 312,20 €
		62 286 816,27 €	*38 372 525,88 €*
001	Déficit d'investissement 2021 (env 23998)	9 079 109,05 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (env 10379 et 23962)		8 574 732,25 €
		71 365 925,32 €	*46 947 258,13 €*
16411	Emprunt d'équilibre (env 9126)		24 418 667,19 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	**71 365 925,32 €**	**71 365 925,32 €**

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

III – LES BUDGETS ANNEXES

1 - LE BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS»

Les dépenses prévisionnelles, qui intègrent la prise en charge des lignes scolaires de la CCPAPS à compter du 1er septembre 2022 (134k€) ainsi que l'avenant à la DSP prévoyant une indemnisation du délégataire du fait de la non-application de la grille tarifaire basée sur le quotient familial qui était prévue au contrat (186k€), sont en augmentation de 400k€ par rapport à 2021.

Cette augmentation n'est compensée que partiellement par la progression des recettes, dans la mesure où la prévision d'évolution du versement mobilité (VM) reste prudente. Il convient donc de prévoir une subvention d'équilibre en provenance du budget principal en hausse de 269k€ par rapport à celle versée en 2021.

Budget annexe transports

DEPENSES	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	variations	
Participation Kéolis	7 000	7 383	7 650	7 375	7 486	111	1,5%
dont transports scolaires				*1 800*	*1 800*		
Transport scolaire hors DSP	246	264	292	284	410	126	44,4%
Personnel	152	172	180	209	256	47	22,5%
Autres dépenses	369	306	320	227	316	89	39,2%
Amortissements	671	661	564	663	690	27	4,1%
Total	8 438	8 786	9 006	8 758	9 158	400	4,6%
Variation	*25*	*348*	*220*	*-248*	*400*		

RECETTES	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	variations	
Versement mobilité (VM)	5 950	6 164	6 460	6 558	6 525	-33	-0,5%
Sub Région transport scolaire	1 334	1 352	1 352	1 334	1 563	229	17,2%
DGD	194	194	194	194	194	0	0,0%
Remboursement Kéolis		528	0	79	0	-79	-100,0%
Autres	229	301	123	141	139	-2	-1,4%
Subvention équilibre B01	731	249	875	460	729	269	58,5%
Excédent N-1	0		2		8	8	
Total	8 438	8 788	9 006	8 766	9 158	392	4,5%

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

Au niveau des investissements, des crédits sont prévus notamment pour finaliser le rachat des biens relatifs à l'ancien contrat de DSP et pour aménager des arrêts de bus.

	BP 2022	REPORTS 2021	TOTAL
TRAVAUX DEPOT BUS	5 000,00	3 904,00	8 904,00
SANITAIRES BOUT DE LIGNE	10 000,00	0,00	10 000,00
ARRETS DE BUS	295 000,00	6 017,81	301 017,81
RACHAT BIENS DE REPRISE DSP	173 700,00	0,00	173 700,00
BUS ET EQUIPEMENTS BUS	35 000,00	0,00	35 000,00
MOBILIER URBAIN	20 000,00	0,00	20 000,00
TOTAL	**538 700,00**	**9 921,81**	**548 621,81**

La couverture de ces dépenses ne nécessite pas l'inscription d'un emprunt d'équilibre prévisionnel.

2 – LE BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES »

Ce budget regroupe l'ensemble des zones déclarées d'intérêt communautaire et que l'Agglomération aménage en régie.
La particularité de ce budget est que les dépenses liées à l'aménagement des zones (acquisitions foncières, travaux et frais de commercialisation) et les recettes liées aux cessions de terrains ou aux financements obtenus sont retracées en section de fonctionnement. Ce budget, comme celui du TAG, repose sur une comptabilité de stocks, avec reprise du stock initial (dépenses de fonctionnement et recette d'investissement) en début d'exercice et constatation du stock final (recette de fonctionnement et dépenses d'investissement) en fin d'exercice.
La section d'investissement enregistre donc ces écritures de stock ainsi que l'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre du budget.

Entre 2014 et aujourd'hui, près de **64 hectares** de foncier public économique ont été cédés sur le territoire agenais et ce, pour les seules zones d'activités économiques d'intérêt communautaire relevant de la compétence de l'Agglomération d'Agen.

En recettes, l'exercice 2022 sera marqué par des cessions d'un montant total de 1 601k€ sur les zones suivantes :

- LA ROUBIAGUE (Layrac) avec la cession Galtier ;
- AGROPOLE 3 (Estillac) avec les cessions Mousset et Crescendo ;
- SUN VALLEY (Roquefort) avec la cession Action Télécom2 ;
- LACOURBE (Marmont Pachas) avec la cession Helica ;
- DONNEFORT (Agen) avec la cession Essor.

En dépenses (126k€), les principaux postes 2022 concernent les études et travaux nécessaires à la réalisation des cessions, les frais de géomètre, les études de sol et les diagnostics.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

ZAE BP 2022 (en K€)

DEPENSES Fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Reprise stock initial	7 911	Vente terrains	1 601
Acquisitions Travaux et études	126	Résultats antérieurs	5 014
Frais financiers	13	Stock final	6 450
Transfert frais financiers	13	Transfert frais financiers	13
Sous total	8 063	Sous total	13 078
DEPENSES Investissement		**RECETTES Investissement**	
Résultats antérieurs	4 419	Reprise stock initial	7 911
Remboursement capital dette	200	Emprunt d'équilibre	3 158
Stock final	6 450		
Sous total	11 069	Sous total	11 069
TOTAL dépenses	19 132	TOTAL recettes	24 147

Au stade du budget primitif, alors même que la section de fonctionnement est excédentaire, il apparaît nécessaire d'équilibrer la section d'investissement par l'inscription d'un emprunt prévisionnel de 3,15M€ car sur ce budget, il n'existe pas de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

3 – LE BUDGET ANNEXE « TECHNOPOLE AGEN GARONNE »

Le budget annexe « Technopole Agen Garonne » a été créé en 2015 afin de retracer toutes les dépenses et les recettes relatives à cette opération au sein d'un budget spécifique.

L'exercice 2022 sera marqué par :

En dépense :

- les acquisitions et frais annexes qui portent principalement sur les remboursements d'annuités de l'Agglomération d'Agen à l'EPFL. En effet, le foncier nécessaire aux premières phases d'aménagement et de commercialisation a été totalement maîtrisé à l'amiable (1 seule expropriation).

- La finalisation des dépenses afférentes aux fouilles archéologiques impactant les lots en cours de cession et en amont des chantiers privés.

- Le suivi des travaux en Maîtrise d'œuvre (MOE) ainsi que des travaux complémentaires nécessaires en voirie, terrassements, réseaux humides et réseaux secs :
  - Au Sud : prolongation de la voie GF, pour desservir le lot vendu à Fonroche en 2021.
  - Au Nord : prolongation de la voie AB pour desservir le lot vendu à Maison Briau en 2021 mais également pour les lots en cours de cession.
  - Prolongation du réseau d'eau brute.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

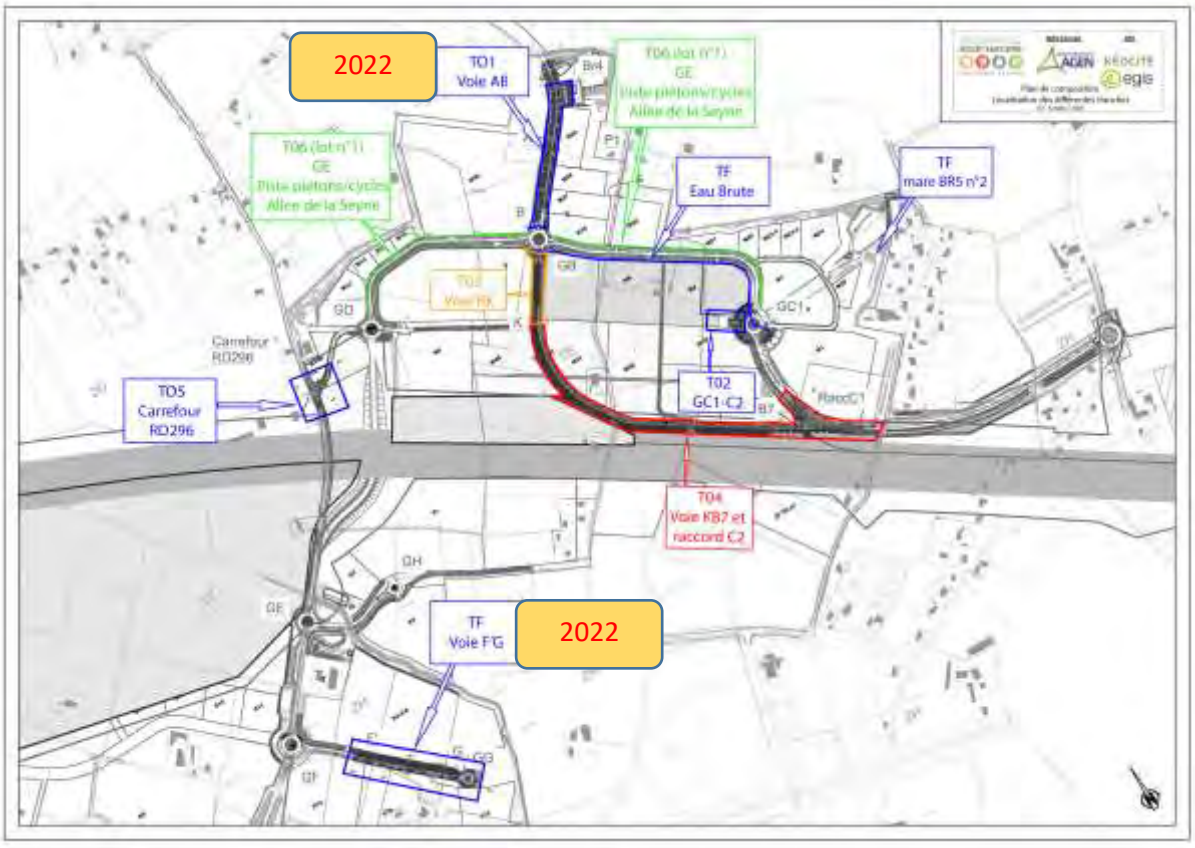

En recette :

- Cessions : après deux années dynamiques en commercialisation, le TAG compte aujourd'hui 7 entreprises en exploitation et 5 en chantier. L'année 2022 sera plus mesurée en cessions (2,6M€), toutefois de nombreux dossiers sont actifs et aboutiront sur des cessions en 2023.

Les cessions 2022 sont les suivantes :

S7/1 Nutrivet
N3 Sud Management CCI
N40 Kuhne Nagel

- Rétrocessions RFF : selon le protocole d'accord signé, il est prévu en 2022, une deuxième et dernière rétrocession des parcelles acquises pour le compte de SNCF réseaux (tracé et base travaux de la LGV) sur le budget du TAG à hauteur de 1,4M€ pour une superficie de 22,8 ha.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

TAG BP 2022 (en K€)

DEPENSES Fonctionnement	
Reprise stock initial	16 655
Acquisitions Travaux et études	3 273
Frais financiers	240
Transfert frais financiers	240
Résultats antérieurs	7 544
Sous total	27 952

RECETTES fonctionnement	
Vente terrains	3 972
Produits divers	14
Stock final	18 851
Transfert frais financiers	240
Sous total	23 077

DEPENSES Investissement	
Remboursement capital	6 250
Stock final	18 851
Sous total	25 101
TOTAL dépenses	53 053

RECETTES Investissement	
Reprise stock initial	16 655
Résultats antérieurs	7 589
Emprunt d'équilibre	5 732
Sous total	29 976
TOTAL recettes	53 053

Il est à noter qu'en 2022, sera remboursé le prêt relais de 5M€ souscrit en 2017. Il apparaît nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre de 5 732k€. Malgré tout, compte tenu de l'annuité en capital remboursée (6 250k€), ce budget, à la faveur d'un rythme de commercialisation qui reste dynamique, devrait enregistrer un désendettement en 2022, comme cela a été le cas en 2021.

4 – BUDGET ANNEXE « INCUBATEUR PEPINIERE D'ENTREPRISES »

Afin de permettre un suivi spécifique de ce projet, un budget annexe spécifique a été créé en 2018.

Avec le Technopole Agen Garonne (TAG) qui vise à impulser de façon durable le développement économique et la création d'emplois sur le bassin agenais, l'ambition de l'Agglomération d'Agen est désormais d'améliorer les conditions d'accueil des entreprises et d'emploi en offrant, d'une part, un véritable parcours résidentiel aux entreprises qui le souhaitent et, d'autre part, un panel de services permettant le développement et l'accompagnement de l'innovation et de l'entreprenariat. C'est l'objectif du projet initial de création de l'incubateur pépinière d'entreprises (IPE).

Le budget annexe consacré à ce projet sur la zone du TAG a subi un décalage dans la réalisation de l'opération dans l'attente de l'aboutissement des échanges avec les partenaires de ce projet. Ainsi, les premiers investissements (acquisition foncière et études) ont été financés par l'emprunt mais les travaux n'ont pas débuté.

Il n'y a eu aucun mouvement sur le budget 2021 en attendant l'aboutissement des réflexions engagées avec les nouveaux partenaires de ce projet.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

Par délibération du 3/02/2022 le projet a été relancé et l'Agglomération d'Agen a pour objectif, avec Sud Management et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot-et-Garonne, de construire un campus de l'innovation et des compétences.

La création de ce campus permettra :
• d'implanter de nouveaux bâtiment consacrés à la formation et ainsi accueillir un plus grand nombre d'étudiants et d'apprentis sur le territoire,
• de développer l'offre de formation du territoire notamment dans les domaines de la transition écologique et du numérique,
• d'implanter un tiers lieu hybride, lieu de rencontre et d'innovation,
• de soutenir et d'accompagner l'innovation et l'entreprenariat.

Le budget prévisionnel de ce projet a été réévalué et s'élève à 4,2M€ avec un taux de financement attendu de 80 %.

L'Avant-projet détaillé (APD) étant en cours de finalisation, la notification des marchés de travaux est envisagée au mois de juin, en vue d'un démarrage du chantier sous maitrise d'ouvrage Agglomération d'Agen en septembre et d'une ouverture fin d'année 2023. La partie formation sous maitrise d'ouvrage Sud Management devrait quant à elle être achevée pour la rentrée 2024.

Sur le budget 2022, il est prévu 4 075k€ de dépenses dont 3 500k€ de travaux. Un emprunt devra être contracté pour assurer le portage financier de ces travaux en attendant la perception des financements vraisemblablement en 2023 (3,4M€).

FONCTIONNEMENT	BP 2022
FRAIS BANCAIRES	500,00
INTERETS EMPRUNTS	2 874,72
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	725,95
TOTAL DEPENSES	**4 100,67**
SUB EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL	4 100,67
TOTAL RECETTES	**4 100,67**

INVESTISSEMENT	BP 2022
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	25 966,68
TRAVAUX BATIMENTS	3 172 470,00
VRD PAYSAGE	345 000,00
MISSION MOE	537 944,00
TAXE D'AMENAGEMENT	18 800,00
TOTAL DEPENSES	**4 100 180,68**
DSIL	420 000,00
EMPRUNT D'EQUILIBRE	3 673 615,95
EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	6 564,73
TOTAL RECETTES	**4 100 180,68**

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

5 - BUDGET ANNEXE « EAU »

Ce budget est issu de l'intégration de l'ancien budget annexe de la DSP eau (B04) dans le budget annexe de la régie eau (B05). Il couvre désormais le contrat unique de DSP de l'eau en vigueur depuis le 1er janvier 2019 sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération d'Agen.

BUDGET EAU (05)

Ratios en €

(En K€)	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Recettes réelles de fonctionnement	1486	3 391	3 154
- Dépenses réelles de fonctionnement	954	1 221	920
= EPARGNE DE GESTION	**532**	**2 170**	**2 234**
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	**35,8%**	**64,0%**	**70,8%**
- Frais financiers	151	141	135
= EPARGNE BRUTE	**381**	**2 029**	**2 099**
TAUX D'EPARGNE BRUTE	**25,6%**	**59,8%**	**66,6%**
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	**11 089**	**11 082**	**15 944**
VARIATION DE L'ENCOURS	-947	-7	4 862
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	**29,1 ans**	**5,5 ans**	**7,6 ans**

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2022 sont en baisse par rapport à l'exercice 2021 du fait de la fin du versement des indemnités de rupture à l'ancien délégataire, ces dépenses retrouvent donc un niveau normal.

Les recettes, quant à elles, restent stables, les simulations de parts revenant à l'AA sur les factures d'eau recouvrées par le délégataire étant similaires à 2021, malgré la légère augmentation du prix, du fait de la baisse attendue des consommations globales.

Grâce à cela, l'épargne brute conserve un bon niveau (2,1M€). Rapportée à un encours de dette prévisionnel de 16M€ (compte tenu d'un emprunt de couverture des reports de 2M€ et d'un emprunt d'équilibre prévisionnel d'un peu moins de 4M€), elle permet de maintenir la capacité de désendettement prévisionnelle sous la barre des 10 ans (7,6 ans).

En investissement, après la fin des travaux d'extension de l'usine des eaux de Sivoizac, ce sont les investissements liés au renouvellement des canalisations qui représentent 57% du montant total des opérations d'investissement prévues en 2022.

Ces dernières s'élèvent à 8M€ au total (reports 2021 inclus), qu'il s'agisse de renouvellement des canalisations comportant du CVM (6M€ sur 3 ans), ou de canalisations fuyardes impactant les rendements du réseau (1,5M€/an).

Ces prévisions comportent également la poursuite du plan de renforcement des canalisations structurantes, avec une tranche de travaux en parallèle du pont de Camélat qui permettra, à terme, l'alimentation d'une partie du territoire nord par les usines de la rive gauche afin de s'affranchir de l'achat d'eau au syndicat départemental.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

Enveloppe	BP2022	Reports 2021	TOTAL	Enveloppe	BP2022	Reports 2021	TOT
STE COLOMBE : RESERVOIR ET REPRISE	750 000	31 158	781 158	CUQ LA GARENNE CVM	0	86 796	8
SIVOIZAC : EXTENSION DE L'USINE	0	518 514	518 514	AGEN RUE ROGUE	85 000	0	8
CASTELCULIER COMBEGUILLEM CVM	470 000	0	470 000	BOE PASSELIGNE CVM	0	84 717	8
CASTELCULIER AUZILLIS CVM	330 000	0	330 000	ST HILAIRE CVM FOSSAC CARRERAD	73 603	0	7
ESTILLAC GRAND CHAMPS STRUCTURE	0	326 668	326 668	DEVOIEMENT LIES A PC/CU	65 000	4 518	6
MISE EN PLACE STATIONS D'ALERTE	310 000	0	310 000	BON ENCONTRE FERREOL CVM	0	65 176	6
ASTAFFORT CVM ST JEAN CLOUTAS	0	305 112	305 112	AMO CHATEAU D'EAU	50 000	5 260	5
ASTAFFORT CVM SECTEUR TICOT	0	301 590	301 590	AGEN RUE BAJON	55 000	0	5
LAPLUME RENOUVELLEMENT RD15	300 000	0	300 000	ASTAFFORT : RENOUV AV DE LA PLATEFOR	50 000	4 223	5
ST PIERRE : BOULET CVM	300 000	0	300 000	PROV RENOUV. DIVERS RESAUX	35 000	18 558	5
LAYRAC CVM LAPEYRE CHARRIN	298 248	0	298 248	AGEN : RESERVOIR CRUZEL BETONS	0	51 370	5
REFECTION CHATEAU D'EAU	0	264 592	264 592	LAYRAC TVX RESEAU EAU POTABLE	50 000	0	5
CANALISATION MAILLAGE CAMELAT	250 000	0	250 000	AGEN JASMIN	50 000	0	5
AGEN : OZONEUR LACAPELETTE	0	244 200	244 200	LAYRAC TVX SUR RESERVOIRS	50 000	0	5
FOULYARONNES : RENOUV AV DU CAOULET	150 000	75 438	225 438	CASTELCULIER PAGNOU CVM	33 817	0	3
ST CAPRAIS DE LERM CVM	200 000	3 640	203 640	PGSSE REGLEMENTAIRES	22 000	9 553	3
CAUDECOSTE CVM	200 000	2 310	202 310	FOULAYRONNES CVM ALL ST MARTY	30 000	0	3
CUQ MATRAS CVM	200 000	0	200 000	CLOTURES DIVERS SITES	15 000	11 628	2
AGEN JEAN JAURES	175 000	0	175 000	TERRAIN NVELLE USINE SERIGNAC	0	25 752	2
AUBIAC RENOUV HARTANES	150 000	0	150 000	AGEN : ETANCH.RESERVOIR CARMES	0	10 404	1
LE PASSAGE : ETANCHEITE EXT INT GANET	0	136 680	136 680	ETUDES	5 000	0	
SAUVAGNAS CVM	130 730	2 730	133 460	BRAX RENFORC CANA STRUCTURE	0	2 585	
COLAYRAC MONREAL CVM	0	130 076	130 076	TRVX BRANCHEMENT AEP	1 158	1 158	
PONT DU CASSE CVM	120 000	2 310	122 310	LAYRAC : REPRISE RESERVOIR GOULENS	0	1 229	
SCHEMA DIRECTEUR	110 000	0	110 000	AUBIAC TVX RESERVOIR AURION AE	0	484	
ST HILAIRE CVM SCHEYCHET DOM VALLON	96 428	0	96 428	ST HILAIRE : REFECTION CHATEAU D'EAU	0	480	
PROGRAMME SURPRESSEURS	0	93 329	93 329	**TOTAL**	**5 210 984**	**2 822 238**	**8 03**

6 - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Ce budget est issu de l'intégration de l'ancien budget annexe de la DSP assainissement (B06) dans le budget annexe de la régie assainissement (B07). Il couvre désormais le contrat unique de DSP de l'assainissement en vigueur au 1er janvier 2019 sur l'ensemble du territoire ainsi que la part de régie conservée pour la gestion des stations d'épuration desservant moins de 2 000 habitants.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (07)

Ratios en €

(En K€)	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Recettes réelles de fonctionnement	3 267	4 363	4 250
- Dépenses réelles de fonctionnement	851	1 032	799
= EPARGNE DE GESTION	**2 416**	**3 331**	**3 451**
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	**74,0%**	**76,3%**	**81,2%**
- Frais financiers	351	318	287
= EPARGNE BRUTE	**2065**	**3 013**	**3 164**
TAUX D'EPARGNE BRUTE	**63,2%**	**69,1%**	**74,4%**
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	**21 739**	**19 577**	**21 530**
VARIATION DE L'ENCOURS	-1763	-2 162	1 953
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	**10,5 ans**	**6,5 ans**	**6,8 ans**

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

Comme sur le budget eau, la légère baisse des recettes, liée à une prévision prudente, est compensée par une diminution des dépenses. L'épargne brute s'en trouve légèrement améliorée (+151k€). Rapportée à l'encours de dette prévisionnel qui progresserait d'environ 2M€ (l'emprunt d'équilibre s'élevant à 4M€), cela permet de maintenir la capacité de désendettement prévisionnelle sous la barre des 10 ans (6,8 ans).

Le budget d'investissement 2022 s'élève à près de 6,9M€ (BP + reports) et comporte de nombreuses opérations qui sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Enveloppe	BP2022	Reports 2021	TOTAL	Enveloppe	BP2022	Reports 2021	TOTAL
BRAX EXTENSION NVLLE STEP	1 200 000	47 124	1 247 124	EXPLOIT TRVX REPARATIONS URGENTES	25 000	0	25 000
AGEN : JEAN JAURES,BAJON,FAVAL	600 000	147 897	747 897	TEST ETANCHEITE PASSAGE CAMERA	15 000	9 819	24 819
ESTILLAC : STEP AGROPOLE	500 000	148 474	648 474	AGEN CONSTRUCT EU RUE DAUDET	0	22 132	22 132
CANA DEDIEE REJET INDUST TAG	380 000	23 450	403 450	ACQUISITION VEHICULE UTILIT CAMIONNETTE	22 000	0	22 000
LE PASSAGE MISE EN SEPARATIF RUE AMBLARD	250 000	0	250 000	BON ENCONTRE IMPASSE DELBUGUET	0	21 827	21 827
LAPLUME : ADAPTATION DE LA STEP	230 000	0	230 000	CASTELCULIER CHEMISAGE AV DE GAULLE	0	20 180	20 180
CAUDECOSTE : RERPRISES SUR STEP BOURG	200 000	7 218	207 218	EXPLOIT BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	20 000	0	20 000
LAPLUME : CHANGEMENT DES 2 PR	170 000	26 652	196 652	EXPLOIT MOIRAX REFECTION CLARIFICATEUR	20 000	0	20 000
BRAX RENOUV CHEMIN DU STADE	0	162 963	162 963	AMO FAISAB EXTENSION STEP BRAX	0	19 940	19 940
STE COLOMBE : REFECTION STEP DU BOURG	160 000	0	160 000	CONSTRUCTION RESEAUX DIVERS	0	16 403	16 403
AGEN EXTE EU IMP FAURE BERLIOZ	150 000	2 206	152 206	LE PASSAGE MISE EN SEPARATIF	0	15 719	15 719
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMT	150 000	0	150 000	INSTAL TRAIT H2S SUR DIVERS PR	0	13 903	13 903
STE COLOMBE : EXTENSION LASSORT FAURAT	150 000	0	150 000	AUB REFECTION STEP	0	11 425	11 425
ST HILAIRE : AUTOMAT EXTRACTION BOUES	150 000	0	150 000	EXPLOIT TRVX DIVERS PR SECURIS	10 000	0	10 000
BOE : REPRISE VOIRIE PR FABAS	150 000	0	150 000	CHEMIN D'ACCES STEPS	10 000	0	10 000
BON ENCONTRE RENOUV JOLIOT CURIE	120 000	798	120 798	CAUDECOSTE : CAMPAGNE FUMEE ITV	0	9 536	9 536
COLAYRAC : REPRISE RESEAU BERGERONN	97 213	15 601	112 814	ETUDES DIAG RESEAUX DIVERSES	8 000	325	8 325
BOE REPRISES RENOUVELLEMENT	110 000	0	110 000	EXPLOIT DIVERS POMPES	8 000	0	8 000
SERIGNAC TVX PR SERVIC TECHN	100 000	1 704	101 704	EXPLOIT TVX DIVERS AMENAGEMENT	4 000	2 736	6 736
BAJAMONT RENOUVEL RESEAU EU	100 000	0	100 000	PROVISION TRVX REPAR URGENTE	0	6 456	6 456
ST HILAIRE EFFONDREMENT PR PEAGE	100 000	0	100 000	TRVX STEP ST HILAIRE	0	6 413	6 413
CASTELCULIER DEMENTEL STEP MALEZE	100 000	0	100 000	ESTILLAC REFOUL M BRIAU	0	6 192	6 192
BON ENCONTRE : RENOUV PR VARENNE	100 000	0	100 000	STE COLOMBE RACCORDEMENT GOULARD	0	5 923	5 923
ASTAFFORT : RST SUITE ITV	100 000	0	100 000	BRAX RESTRUCT RESEAUX DIVERS	0	5 221	5 221
SERIGNAC : ADAPTATION A LA STEP	80 000	1 015	81 015	TRVX MISES NORMES STEP	0	5 217	5 217
AGEN CREATION EU RUE BOYER	0	64 341	64 341	SUIVI QUAL. COURS D'EAU AV TRV	5 110	0	5 110
PONT DU CASSE : RENOUV RST LOT FONGARO	60 000	0	60 000	FOULAYRONNES : DEVOIEMENT RESEAU ZOLA	0	4 385	4 385
FOULAYRONNES CHEMISAGE LD CATALA	0	54 697	54 697	BOE EXTENT RESEAU ALLEE RIOLS	0	3 688	3 688
ACQUISITION LOGICIEL GMAO	50 000	0	50 000	EXPLOIT TELEGESTION EVOLUTION COM IP	0	2 900	2 900
ASTAFFORT RENOUV RUE DE LA PLATEFORME	50 000	0	50 000	EXPLOIT PETIT MATERIEL	2 500	0	2 500
CAUDECOSTE RENOUVEL RESEAU EU	50 000	0	50 000	PONT DU CASSE : RENOUV ET RST VAL MAURY	0	2 090	2 090
AGEN : RST PLACE JASMIN	50 000	0	50 000	ST PIERRE ASS LOTISSEMENT POUGET	0	1 118	1 118
PONT DU CASSE : RENOUV SECTEUR MOINEAUX	0	49 634	49 634	LAF : EXT RESEAU CENTRE BOURG	0	990	990
SAUVAGNAS : EXTENSION RTE CASTRES	45 000	0	45 000	FOULAYRONNES : RENOUV PR BATAILLE	0	825	825
				TOTAL	**5 901 823**	**969 134**	**6 870 957**

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

7 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (08) en K€					
	BP 2020	**CA 2020**	**BP 2021**	**CA 2021**	**BP 2022**
CONTROLES PERIODIQUES	200	108	10	3	110
REMUNERATION PERSONNEL	42	37	49	49	68
FRAIS DIVERS	16	6	13	4	8
TOTAL	**258**	**151**	**72**	**56**	**186**
RESULTATS ANTERIEURS	349	349	342	342	449
REDEVANCES	117	128	127	147	120
SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU	30	0	0	0	0
ENQUETES VENTES	7	14	7	19	10
TOTAL	**503**	**491**	**476**	**508**	**579**
Recettes -Dépenses	245	340	404	452	393

Le budget SPANC est géré en régie pour les 31 communes de l'ancienne Agglomération d'Agen, l'assainissement non collectif restant géré, en 2022, par le Syndicat EAU 47 pour le compte des 13 communes de l'ex-CCPAPS.

La mission principale assurée dans le cadre de ce budget est le contrôle de la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif ainsi que le conseil aux usagers pour des installations nouvelles ou des réhabilitations.

En 2022, contrairement aux années précédentes, les recettes prévisionnelles sont inférieures aux dépenses prévisionnelles du fait du démarrage du nouveau marché de contrôle de bon fonctionnement en dépenses et du retour à la normale des recettes de redevance suite à la hausse de 2021 (suite au recalage du listing clientèle fin 2020). Le surplus des dépenses sera, pour 2022, largement couvert par l'excédent antérieur (449K€), ce qui permet de ne pas augmenter la redevance semestrielle pour les usagers.

8 - BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS DE VOIRIE »

Le CGCT impose aux EPCI qui effectuent des prestations pour le compte des communes membres sur des compétences communales la création d'un budget annexe de type M4.

L'Agglomération intervient pour le compte des communes qui le souhaitent sur l'entretien des voiries communales au travers de conventions de prestation de services.

Les dépenses sont imputées au budget principal (personnel, matériel, fournitures) et refacturées au budget annexe « prestations de voirie » au travers d'un mouvement inter budget. La recette versée par les communes pour ces prestations est comptabilisée sur le budget annexe.

Ce budget comporte donc une recette et une dépense de fonctionnement d'un montant équivalent soit 700k€ pour 2022. Cette prévision est en hausse par rapport au montant réalisé en 2021 (118k€) du fait de la révision statutaire au niveau de la compétence voirie. Il est en effet anticipé que les communes confient à l'Agglomération l'entretien d'une partie des voies redevenues communales.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

en k€	CA 2021	BP 2022
Prestations d'entretien des voiries communales	118	700
Dépenses de fonctionnement Remboursement de frais au budget principal	118	700

9 - BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTÉRET NATIONAL »

A la suite du retrait du Conseil départemental du Syndicat mixte du MIN, ce dernier a été dissout au 31/12/2018. Afin de pérenniser ce marché, et au titre de sa compétence économique, l'AA a accepté d'en reprendre seule la gestion au 1er janvier 2019.
A cet effet, il a été nécessaire de créer un nouveau budget annexe.
En 2022, ce dernier retrace, en dépenses de fonctionnement :

- les taxes foncières liées à ce site (taxes payées en propre ou remboursées à la SATAR pour un total de 340k€),
- des frais d'études diverses (45k€), notamment la réalisation des plans de géomètre de chaque cellule locative des concessionnaires sur près de 45 000 m² de bâtiments,
- des frais financiers et frais divers (2k€).

En recettes de fonctionnement, on comptabilise la redevance photovoltaïque (31k€) et la subvention d'équilibre en provenance du budget principal qui s'élève, pour 2022, à 364k€, de manière à couvrir la totalité des dépenses de fonctionnement (y compris les dotations aux amortissements).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
SIGNALETIQUE HORIZONTALE	1 000,00
ETUDES DIVERSES	45 000,00
DEJEUNER TRAVAIL	1 000,00
REMBOURSEMENT TAXES FONCIERES	53 000,00
TAXES FONCIERES	287 000,00
AMORTISSEMENTS	7 961,96
INTERETS EMPRUNTS	3,12
TOTAL	**394 965,08**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**BP 2022**
REDEVANCE PHOTOVOLTAIQUE	31 130,19
SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	363 834,89
TOTAL	**394 965,08**

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

En dépenses d'investissement, il est notamment prévu la poursuite des travaux de modernisation du M.I.N., compte tenu de la vétusté et l'inadaptation de cet équipement aux standards actuels :

- l'aménagement de la nouvelle plateforme du marché au carreau, incluant la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre (126 K€), qui doit permettre de répondre aux besoins des producteurs et des acheteurs extérieurs en termes de logistique et de valorisation des productions. Le montant des travaux d'aménagement est estimé à 3,8 M€, dont 1,2 M€ seront réalisés par l'Agglomération sous convention de mandat de travaux avec la SOLOGEMIN.
- des travaux préparatoires de voirie (désamiantage à hauteur de 635k€ de travaux, auxquels il conviendra d'ajouter 25k€ d'équipements de sécurisation) qui sont nécessaires pour permettre la bonne mise en œuvre des travaux de modernisation du marché au carreau (fondations et aménagements des futurs quais pour moyens et gros porteurs),
- l'achèvement, à l'été 2022, de la 1ère tranche de rénovation des toitures les plus anciennes du M.I N., engagée l'année précédente, sera achevée à l'été 2022 s'agissant de la première tranche des travaux de rénovation (Bâtiments E et H – report de 97k€),
- enfin, il est prévu la réalisation d'une étude de faisabilité sur le potentiel photovoltaïque de l'ensemble des toitures du M.I.N. non pourvues de cet équipement. Elle devra permettre de mesurer l'ensemble des coûts de revient des rénovations à venir, tant en dépenses qu'en recettes (23k€).

En recettes d'investissement, l'intégralité des subventions obtenues en 2021 sur le projet de modernisation du marché au carreau figurent en restes à réaliser (2M€). Il est également prévu le remboursement de la convention de mandat de travaux avec la SOLOGEMIN, soit 1,2M€ supplémentaires.

Il ressort de ces prévisions la nécessité d'inscrire un emprunt d'équilibre de 1 935k€.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	REPORTS 2021	TOTAL
RESULTAT INVESTISSEMENT REPORT	496 695,92	0,00	496 695,92
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	24 705,63	0,00	24 705,63
ETUDES	23 000,00	0,00	23 000,00
AMO SOLOGEMIN PROJET CARREAU	16 000,00	109 932,16	125 932,16
DIAG TOITURE/TRAVAUX TOITURES	0,00	97 659,10	97 659,10
TVX PROJET CARREAU	3 016 900,00	200 000,00	3 216 900,00
REFECTION VOIRIE	25 000,00	0,00	25 000,00
CONVENTION DE MANDAT TVX SOLOG	1 219 116,00	0,00	1 219 116,00
TOTAL	**4 821 417,55**	**407 591,26**	**5 229 008,81**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**BP 2022**	**REPORTS 2021**	**TOTAL**
SUBVENTIONS CARREAU	0,00	1 398 569,00	1 398 569,00
PLAN DE RELANCE CARREAU	0,00	667 906,00	667 906,00
AMORTISSEMENTS	7 961,96	0,00	7 961,96
EMPRUNT EQUILIBRE	1 935 455,85	0,00	1 935 455,85
CONVENTION DE MANDAT TVX SOLOG	1 219 116,00	0,00	1 219 116,00
TOTAL	**3 154 571,85**	**2 066 475,00**	**5 229 008,81**

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et notamment son article 6 IV,

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à a gestion de la sortie de crise sanitaire, et notamment son article 8 VII,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, notamment son article 10 IV,

Vu la délibération n°DCA_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

La commission « Finances » informée en date du 29 mars 2022,

Le Bureau communautaire consulté en date du 7 avril 2022.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à la majorité des votants
[**74 POUR**]
[**8 ABSTENTIONS** : Mme BARAILLES (*par procuration à M. GARCIA*), M. BRUNEAU (*par procuration à Mme COMBRES*), Mme COMBRES, Mme FAGET, Mme LASMAK, M. MEYNARD, M. MIRANDE et M. RAUCH (*par procuration à M. MIRANDE*)]
[**2 NON-VOTANTS** : M. DAILLEDOUZE et M. PROUZET]
DECIDE

1°/ D'APPROUVER l'équilibre général des Budgets Primitifs 2022 des budgets suivants :

- Budget principal (B01)
- Budgets des zones d'activités économiques (B03)
- Budget Eau (B05)
- Budget Assainissement (B07)
- Budget Assainissement Non Collectif (SPANC – B08)
- Budget transport urbains (B09)
- Budget prestations de voiries (B10)
- Budget Technopole Agen Garonne (B11)
- Budget Pépinière d'entreprises (B14)
- Budget MIN (B15)

2°/ D'AUTORISER le Président à prendre tout acte en exécution de ces budgets primitifs

3°/ D'APPROUVER l'inscription au compte 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » :

- d'une provision de 30 000€ étalée sur 2 ans dans le cadre d'un contentieux indemnitaire impliquant l'Agglomération
- d'une provision de 208 000€, étalée sur 3 ans dans le cadre d'un contentieux en matière de ressources humaines impliquant l'Agglomération

4°/ D'APPROUVER l'inscription au compte 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants » d'une provision de 12 384,74€ étalée sur 3 ans afin de couvrir le risque de non-recouvrement des sommes auxquelles le tribunal a condamné l'auteur de l'escroquerie aux faux ordres de virement.

5°/ DE VALIDER les nouvelles modalités de répartition et de versement de la dotation de solidarité communautaire (DSC) présentées dans ce rapport.

6°/ DE VALIDER la répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 2022, conformément au tableau ci-après :

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 21 / 04 / 2022

Télétransmission le 21 / 04 / 2022

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président
Jean DIONIS du SEJOUR

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_126_202

	Population DGF	Potentiel fiscal	Revenu en €/hab	Nb de logements sociaux (DDT)	Logements TH	Proportion de logements sociaux	Nombre d'enfants scolarisés dans le premier degré	DSC proposée
AGEN	34 764	846	12 399	5 204	18 529	28,09%	3 541	**480 187 €**
ASTAFFORT	2 115	830	12 360	59	942	6,26%	197	**19 188 €**
AUBIAC	1 185	718	17 681	1	471	0,21%	106	**8 715 €**
BAJAMONT	1 008	736	16 305	10	429	2,33%	91	**7 951 €**
BEAUVILLE	646	442	11 202	33	316	10,44%	39	**6 868 €**
BLAYMONT	241	474	13 681	4	129	3,10%	-	**1 470 €**
BOE	5 764	1 201	14 203	330	2 419	13,64%	487	**53 829 €**
BON-ENCONTRE	6 368	1 076	16 682	411	2 942	13,97%	575	**60 566 €**
BRAX	2 132	828	15 814	37	877	4,22%	168	**16 262 €**
CASTELCULIER	2 451	1 206	14 829	60	1 049	5,72%	219	**19 186 €**
CAUDECOSTE	1 123	694	13 330	45	512	8,79%	140	**12 407 €**
CAUZAC	454	468	12 142	-	194	0,00%	67	**5 220 €**
COLAYRAC-SAINT-CIRQ	3 181	877	13 802	112	1 341	8,35%	269	**28 087 €**
CUQ	291	640	13 272	1	125	0,80%	-	**1 391 €**
DONDAS	260	365	12 254	1	119	0,84%	-	**1 799 €**
ENGAYRAC	189	388	10 258	2	75	2,67%	25	**2 378 €**
ESTILLAC	2 194	1 500	14 979	144	978	14,72%	258	**22 978 €**
FALS	395	650	16 776	-	155	0,00%	-	**1 641 €**
FOULAYRONNES	5 687	775	16 676	442	2 427	18,21%	495	**61 691 €**
LAFOX	1 161	809	15 048	16	494	3,24%	96	**8 956 €**
LAPLUME	1 406	700	15 253	34	620	5,48%	98	**11 192 €**
LAYRAC	3 759	739	15 298	194	1 794	10,81%	375	**37 912 €**
MARMONT-PACHAS	181	566	13 430	1	65	1,54%	-	**950 €**
MOIRAX	1 236	740	17 502	10	513	1,95%	124	**9 985 €**
PASSAGE	9 680	1 032	14 024	889	4 697	18,93%	778	**101 709 €**
PONT-DU-CASSE	4 312	1 056	16 289	313	1 841	17,00%	335	**41 856 €**
PUYMIROL	992	470	13 282	20	438	4,57%	80	**9 544 €**
ROQUEFORT	2 019	842	17 157	122	899	13,57%	192	**20 189 €**
SAINT-CAPRAIS-DE-LERM	699	658	14 307	5	277	1,81%	57	**5 551 €**
SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS	1 687	754	16 301	-	649	0,00%	134	**11 704 €**
SAINT-HILAIRE-DE-LUSIGNAN	1 538	711	15 227	21	629	3,34%	150	**13 182 €**
SAINT-JEAN-DE-THURAC	588	438	15 837	1	231	0,43%	24	**4 213 €**
SAINT-MARTIN-DE-BEAUVILLE	190	396	13 052	-	78	0,00%	-	**1 188 €**
SAINT-MAURIN	507	465	17 695	4	259	1,54%	47	**4 567 €**
SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME	424	643	13 757	8	174	4,60%	46	**4 108 €**
SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC	880	709	15 164	1	372	0,27%	48	**5 535 €**
SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE	410	445	15 151	1	190	0,53%	55	**4 441 €**
SAINT-SIXTE	368	635	12 984	5	163	3,07%	28	**3 042 €**
SAINT-URCISSE	254	384	15 240	1	106	0,94%	-	**1 594 €**
SAUVAGNAS	546	751	14 465	-	227	0,00%	37	**3 659 €**
SAUVETAT-DE-SAVERES	555	374	12 028	15	230	6,52%	37	**5 878 €**
SAUVETERRE-SAINT-DENIS	408	676	12 522	10	186	5,38%	26	**3 335 €**
SERIGNAC-SUR-GARONNE	1 198	703	13 430	31	512	6,05%	107	**10 865 €**
TAYRAC	422	345	12 038	1	174	0,57%	22	**3 879 €**
TOTAL	105 868	877 €	14 200 €	8 599	49 847	17%	9 573	**1 140 849 €**

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_127_202

DELIBERATION
CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

OBJET : **DCA_127/2022_BUDGET PRIMITIF 2022 - VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ**

Nombre de délégués en exercice : **85**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUATORZE AVRIL A 18H00
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 67

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, MME KHERKHACH, M. PINASSEAU, MME IACHEMET, MME DEJEAN-SIMONITI, MME CUGURNO, M. GIRARDI, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, MME COMBRES, MME LASMAK, MME LUGUET, M. LAFUENTE, M. PANTEIX, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, MME VEYRET, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, , M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. LE BOT, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. LAMBROT, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. COUREAU, M. FOURNIER, MME GENOVESIO, M. DELOUVRIE, M. PROUZET, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. TOVO, M. SANCHEZ, MME DOTTOR (SUPPLEANTE DE M. DOUMERGUE), M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 18

M. FELLAH, M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, M. BENATTI, M. LLORCA, MME MAIOROFF, M. N'KOLLO, M. BRUNEAU, M. RAUCH, MME LEBEAU, MME BARAILLES, M. RIERA, M. BONNET, M. ROUX, M. VALETTE ET M. SOFYS.

Pouvoirs : 17

M. FELLAH A MME BRANDOLIN-ROBERT
M. ZAMBONI A M. DUGAY
MME LAUZZANA A MME FRANCOIS
M. KLAJMAN A MME BRANDOLIN-ROBERT
MME HECQUEFEUILLE A MME CUGURNO
M. LLORCA A M. DIONIS DU SEJOUR
MME MAIOROFF A MME FRANCOIS
M. N'KOLLO MME KHERKHACH
M. BRUNEAU A MME COMBRES
M. RAUCH A M. MIRANDE
MME LEBEAU A MME LUGUET
MME BARAILLES A M. GARCIA
M. RIERA A M. DELBREL
M. BONNET A M. CAUSSE
M. ROUX M. LE BOT
M. VALETTE M. LE BOT
M. SOFYS A M. TANDONNET

Date d'envoi de la convocation : **08/04/2022**

Expose :

L'équilibre général du budget primitif 2022 qui vous a été présenté dans le rapport précédent a été construit à taux constants mais en tenant compte des effets de la fusion avec la Communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS) et en s'appuyant sur l'état fiscal 1259 transmis le 15 mars dernier par les services de l'Etat.

Ainsi, au niveau de la cotisation foncière des entreprises (CFE), l'Agglomération d'Agen doit appliquer le taux moyen pondéré, qui est le résultat de la moyenne pondérée entre l'ancien

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_127_202

taux de l'Agglomération d'Agen (28,80%) et l'ancien taux de la Communauté des Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (9,78%), soit 28,72%. Néanmoins, en vertu du mécanisme d'intégration fiscale progressive, un dispositif de lissage permettra d'atteindre progressivement ce taux sur toutes les communes membres au bout de 4 ans.

Au niveau des taux de fiscalité « ménages », le choix est fait d'appliquer les anciens taux de l'Agglomération d'Agen, soit :

- 9,70% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- 1% pour la taxe sur le foncier bâti,
- 4,12% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Toutefois, avec la réforme de la fiscalité directe locale mise en œuvre en 2021 et la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le pouvoir de taux des collectivités a été gelé pour 2021 et 2022. Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est donc automatiquement reconduit sans que l'Agglomération n'ait à le voter. Cette dernière pourra de nouveau modifier ce taux à partir de 2023.

Par ailleurs, il est proposé de conserver en cette première année suivant la fusion, comme cela est autorisé par le code général des impôts, un double zonage pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

- sur le territoire des 31 communes de l'ex Agglomération d'Agen, le taux de 11% continuera à s'appliquer,
- sur le territoire des 13 communes de l'ex Communauté des Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, le taux de 10,5% continuera à s'appliquer.

Une harmonisation au taux de 11% sera proposée en 2023 sur l'ensemble du territoire de la nouvelle agglomération.

Il est à noter que la neutralisation des impacts fiscaux de la fusion est assurée par le mécanisme des attributions de compensation (*cf. délibération n°DCA_076/2022 du Conseil d'Agglomération en date du 3 février 2022 sur la détermination des attributions de compensation provisoires*).

Enfin, le coefficient multiplicateur de TASCOM ne peut être modifié la première année de fusion et les coefficients appliqués en 2021 continuent de s'appliquer en 2022 sur chacun des territoires soit respectivement 1,05 pour l'Agglomération d'Agen et 1,00 pour la Communauté des Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres. Or, lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2021, il avait été décidé de porter ce coefficient à son niveau maximum, soit 1,20, en 2024 (*par paliers progressifs de 0,5pts par an comme prescrit par le code général des impôts*). Dans la mesure où la progression du coefficient est bloquée la première année de fusion, il est autorisé de fixer l'année suivante le coefficient souhaité, sans règle de paliers.

Il est donc proposé de fixer pour 2023 un coefficient unique de 1,20.

général des impôts,

Vu les septième et huitième alinéas du 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et notamment son

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-047-200096956-20220414-DCA_127_202

article 6 IV,

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à a gestion de la sortie de crise sanitaire, et notamment son article 8 VII,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, notamment son article 10 IV,

Vu la délibération n°DCA_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

La Commission « Finances » informée en date du 29 mars 2022,

Le Bureau communautaire consulté en date du 7 avril 2022,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à la majorité des votants
[**72 POUR**]
[**7 ABSTENTIONS** : M. BRUNEAU (*par procuration à Mme COMBRES*), Mme COMBRES, Mme FAGET, Mme LASMAK, M. MEYNARD, M. MIRANDE et M. RAUCH (*par procuration à M. MIRANDE*)]
[**5 NON-VOTANTS** : M. CONSTANS, M. DE SERMET, M. LAMBROT, Mme MEYNARD et M. PROUZET]
DECIDE

1°/ DE FIXER, pour 2022, les taux suivants :

- CFE : 28,72%
- Taxe sur le foncier bâti : 1%
- Taxe sur le foncier non bâti : 4,12%
- TEOM : taux de 11% sur le territoire des 31 communes de l'ex-Agglomération d'Agen et taux de 10,5% sur le territoire des 13 communes de l'ex-Communauté de communes Porte d'Aquitaine Pays de Serres.

Il est à noter que les taux Versement Mobilité pour 2022 a été arrêté par une délibération spécifique en Conseil d'Agglomération le 17 mars 2022 (taux maintenu à 0,75%).

2°/ D'ACTER, pour 2022, le maintien du coefficient multiplicateur de TASCOM à 1,05 pour le territoire de l'ex-Agglomération d'Agen et à 1,00 pour le territoire de l'ex-Communauté de communes Porte d'Aquitaine Pays de Serres.

3°/ DE FIXER, pour 2023, un coefficient multiplicateur de TASCOM unique à 1,20 pour l'ensemble du territoire.

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 21 / 04 / 2022

Télétransmission le 21 / 04 / 2022

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président
Jean DIONIS du SEJOUR

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
70_DE-047-200096956-20220414-DCA2022_128

DELIBERATION
CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

OBJET : **DCA_128/2022_BUDGETS PRIMITIFS 2022 – VOTE PAR CHAPITRE**

Nombre de délégués en exercice : **85**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUATORZE AVRIL A 18H00
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 67

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, MME KHERKHACH, M. PINASSEAU, MME IACHEMET, MME DEJEAN-SIMONITI, MME CUGURNO, M. GIRARDI, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, MME COMBRES, MME LASMAK, MME LUGUET, M. LAFUENTE, M. PANTEIX, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, MME VEYRET, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, , M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. LE BOT, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. LAMBROT, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. COUREAU, M. FOURNIER, MME GENOVESIO, M. DELOUVRIE, M. PROUZET, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. TOVO, M. SANCHEZ, MME DOTTOR (SUPPLEANTE DE M. DOUMERGUE), M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 18

M. FELLAH, M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, M. BENATTI, M. LLORCA, MME MAIOROFF, M. N'KOLLO, M. BRUNEAU, M. RAUCH, MME LEBEAU, MME BARAILLES, M. RIERA, M. BONNET, M. ROUX, M. VALETTE ET M. SOFYS.

Pouvoirs : 17

M. FELLAH A MME BRANDOLIN-ROBERT
M. ZAMBONI A M. DUGAY
MME LAUZZANA A MME FRANCOIS
M. KLAJMAN A MME BRANDOLIN-ROBERT
MME HECQUEFEUILLE A MME CUGURNO
M. LLORCA A M. DIONIS DU SEJOUR
MME MAIOROFF A MME FRANCOIS
M. N'KOLLO MME KHERKHACH
M. BRUNEAU A MME COMBRES
M. RAUCH A M. MIRANDE
MME LEBEAU A MME LUGUET
MME BARAILLES A M. GARCIA
M. RIERA A M. DELBREL
M. BONNET A M. CAUSSE
M. ROUX M. LE BOT
M. VALETTE M. LE BOT
M. SOFYS A M. TANDONNET

Date d'envoi de la convocation : **08/04/2022**

Expose :

Par délibération du Conseil communautaire et en vertu des modalités d'application des instructions comptables applicables à chaque budget (*M57 pour le budget principal, le budget des zones d'aménagement économiques, celui de la Technopole Agen Garonne, le budget Incubateur pépinière d'entreprises et le budget MIN, M49 pour les budgets eau, assainissement et SPANC, M43 pour le budget transport et M4 pour le budget prestation d'entretien voirie*), vous avez décidé de voter chacun de ces budgets par chapitre. Je vous propose donc d'examiner puis de voter les crédits budgétaires 2022 par chapitre pour chacun des budgets précités.

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
70_DE-047-200096956-20220414-DCA2022_128

BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE BP 2022

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 036 365,94	21 036 365,94
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	40 633 608,00	40 633 608,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	11 151 017,86	11 151 017,86
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 392 312,20	11 392 312,20
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 140 000,00	4 140 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 212 269,70	10 212 269,70
66 CHARGES FINANCIERES	963 203,34	963 203,34
67 CHARGES SPECIFIQUES	73 197,86	73 197,86
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	250 384,74	250 384,74
Somme:	99 852 359,64	99 852 359,64

RECETTES		
Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 807 718,02	3 807 718,02
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	291 800,00	291 800,00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	28 854 143,33	28 854 143,33
73 IMPOTS ET TAXES	15 336 638,60	15 336 638,60
731 FISCALITE LOCALE	36 209 240,00	36 209 240,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 845 601,68	14 845 601,68
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	507 218,01	507 218,01
Somme:	99 852 359,64	99 852 359,64

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
70_DE-047-200096956-20220414-DCA2022_128

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2022	RP 2021	Propositions du PRESIDENT
001 EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	9 079 109,05	0,00	9 079 109,05
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	3 800 000,00	0,00	3 800 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 462 736,95	0,00	8 462 736,95
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 870 239,00	613 614,74	5 483 853,74
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	11 132 336,26	1 232 740,76	12 365 077,02
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 954 404,45	4 099 902,64	13 054 307,09
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	17 513 500,00	1 497 644,90	19 011 144,90
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	34 047,00	0,00	34 047,00
4581 OPERATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES	37 566,79	38 082,78	75 649,57
Somme:	63 883 939,50	7 481 985,82	71 365 925,32

RECETTES			
Chapitre	BP 2022	RP 2021	Propositions du PRESIDENT
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 392 312,20	0,00	11 392 312,20
024 PRODUITS DES CESSIONS	807 125,00	0,00	807 125,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 140 000,00	0,00	4 140 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	3 800 000,00	0,00	3 800 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 574 732,25	97 210,00	12 671 942,25
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	6 404 766,28	2 642 993,52	9 047 759,80
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	24 423 817,19	5 000 480,00	29 424 297,19
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22 937,25	0,00	22 937,25
4582 OPERATIONS SOUS MANDAT-RECETTES	45 531,53	14 020,10	59 551,63
Somme:	63 611 221,70	7 754 703,62	71 365 925,32

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
70_DE-047-200096956-20220414-DCA2022_128

BUDGET ANNEXE ZAE (B03) PAR CHAPITRE BP 2022

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	126 420,75	126 420,75
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 910 662,89	7 910 662,89
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	13 461,71	13 461,71
66 CHARGES FINANCIERES	13 477,30	13 477,30
Somme:	8 064 022,65	8 064 022,65

RECETTES

Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 014 232,42	5 014 232,42
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 601 145,00	1 601 145,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 449 400,35	6 449 400,35
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	13 461,71	13 461,71
Somme:	13 078 239,48	13 078 239,48

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
001 EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 419 300,74	4 419 300,74
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 449 400,35	6 449 400,35
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	200 000,00	200 000,00
Somme:	11 068 701,09	11 068 701,09

RECETTES

Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 910 662,89	7 910 662,89
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 158 038,20	3 158 038,20
Somme:	11 068 701,09	11 068 701,09

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
70_DE-047-200096956-20220414-DCA2022_128

BUDGET EAU (B05) PAR CHAPITRE BP 2022

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	83 439,06	83 439,06
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	788 470,00	788 470,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 000,00	4 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 355 963,28	1 355 963,28
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	847 409,47	847 409,47
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000,00	20 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	134 992,60	134 992,60
67 CHARGES SPECIFIQUES	24 523,90	24 523,90
Somme:	3 258 798,31	3 258 798,31

RECETTES

Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	104 306,73	104 306,73
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 071 891,58	3 071 891,58
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	82 600,00	82 600,00
Somme:	3 258 798,31	3 258 798,31

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	BP 2022	RP 2021	Propositions du PRESIDENT
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION	669 424,55	0,00	669 424,55
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	104 306,73	0,00	104 306,73
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 107 948,30	0,00	1 107 948,30
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	187 000,00	9 552,50	196 552,50
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000,00	343 353,60	358 353,60
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 007 836,00	2 469 331,58	7 477 167,58
Somme:	7 091 515,58	2 822 237,68	9 913 753,26

RECETTES

Chapitre	BP 2022	RP 2021	Propositions du PRESIDENT
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 355 963,28	0,00	1 355 963,28
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	847 409,47	0,00	847 409,47
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 210 404,88	0,00	1 210 404,88
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	316 457,00	213 640,00	530 097,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 969 878,63	2 000 000,00	5 969 878,63
Somme:	7 700 113,26	2 213 640,00	9 913 753,26

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
70_DE-047-200096956-20220414-DCA2022_128

BUDGET ASSAINISSEMENT (B07) PAR CHAPITRE BP 2022

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	285 627,56	285 627,56
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	490 681,14	490 681,14
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 000,00	3 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 378 486,25	1 378 486,25
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 211 225,67	2 211 225,67
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000,00	15 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	287 376,52	287 376,52
67 CHARGES SPECIFIQUES	5 000,00	5 000,00
Somme:	4 676 397,14	4 676 397,14

RECETTES		
Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	93 612,51	93 612,51
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	333 120,03	333 120,03
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 142 205,00	4 142 205,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	102 970,60	102 970,60
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	5,00	5,00
76 PRODUITS FINANCIERS	4 484,00	4 484,00
Somme:	4 676 397,14	4 676 397,14

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2022	RP 2021	Propositions du PRESIDENT
001 SOLDE D EXECUTION SECTION D INVESTISSEMENT REPORTE	654 194,45	0,00	654 194,45
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	333 120,03	0,00	333 120,03
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 126 758,01	0,00	2 126 758,01
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	213 110,00	23 165,00	236 275,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 500,00	0,00	72 500,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 616 213,00	945 969,29	6 562 182,29
Somme:	9 015 895,49	969 134,29	9 985 029,78

RECETTES			
Chapitre	BP 2022	RP 2021	Propositions du PRESIDENT
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 378 486,25	0,00	1 378 486,25
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 211 225,67	0,00	2 211 225,67
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 607 810,14	0,00	1 607 810,14
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	617 559,00	15 518,60	633 077,60
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 115 820,12	0,00	4 115 820,12
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	38 610,00	0,00	38 610,00
Somme:	9 969 511,18	15 518,60	9 985 029,78

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
70_DE-047-200096956-20220414-DCA2022_128

BUDGET SPANC (B08) PAR CHAPITRE BP 2022

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	117 252,00	117 252,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	68 540,44	68 540,44
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 200,00	1 200,00
Somme:	186 992,44	186 992,44

RECETTES		
Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	449 522,51	449 522,51
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	129 500,00	129 500,00
Somme:	579 022,51	579 022,51

INVESTISSEMENT

RECETTES			
Chapitre	BP 2022	RP 2020	Propositions du PRESIDENT
001 SOLDE D EXECUTION	13 127,16	0,00	13 127,16
Somme:	13 127,16	0,00	13 127,16

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
70_DE-047-200096956-20220414-DCA2022_128

BUDGET TRANSPORT (B09) PAR CHAPITRE BP 2022

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	684 053,05	684 053,05
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	255 917,00	255 917,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	500,00	500,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	690 000,00	690 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 486 273,73	7 486 273,73
66 CHARGES FINANCIERES	8 981,55	8 981,55
67 CHARGES SPECIFIQUES	31 860,25	31 860,25
Somme:	9 157 585,58	9 157 585,58

RECETTES		
Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 592,80	7 592,80
73 IMPOTS ET TAXES	6 525 000,00	6 525 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 564 991,78	2 564 991,78
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	60 001,00	60 001,00
Somme:	9 157 585,58	9 157 585,58

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2022	RP 2021	Propositions du PRESIDENT
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	73 333,32	0,00	73 333,32
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	538 700,00	9 921,81	548 621,81
Somme:	612 033,32	9 921,81	621 955,13

RECETTES			
Chapitre	BP 2022	RP 2021	Propositions du PRESIDENT
001 SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION	29 404,24	0,00	29 404,24
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	690 000,00	0,00	690 000,00
Somme:	719 404,24	0,00	719 404,24

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
70_DE-047-200096956-20220414-DCA2022_128

BUDGET PRESTATIONS VOIRIE (B10) PAR CHAPITRE BP 2022

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	700 000,00	700 000,00
Somme:	700 000,00	700 000,00

RECETTES		
Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	700 000,00	700 000,00
Somme:	700 000,00	700 000,00

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
70_DE-047-200096956-20220414-DCA2022_128

BUDGET ANNEXE TAG (B11) PAR CHAPITRE BP 2022

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
002 EXEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 544 279,42	7 544 279,42
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 272 549,00	3 272 549,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 654 568,76	16 654 568,76
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	239 615,38	239 615,38
66 CHARGES FINANCIERES	239 615,38	239 615,38
67 CHARGES SPECIFIQUES	900,00	900,00
Somme:	27 951 527,94	27 951 527,94

RECETTES

Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	18 850 958,28	18 850 958,28
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	239 615,38	239 615,38
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 971 933,00	3 971 933,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 040,00	14 040,00
Somme:	23 076 546,66	23 076 546,66

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	18 850 958,28	18 850 958,28
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 250 219,21	6 250 219,21
Somme:	25 101 177,49	25 101 177,49

RECETTES

Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
001 SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION	7 589 730,08	7 589 730,08
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 654 568,76	16 654 568,76
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 731 859,93	5 731 859,93
Somme:	29 976 158,77	29 976 158,77

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
70_DE-047-200096956-20220414-DCA2022_128

BUDGET Pépinière Entreprise (B14) PAR CHAPITRE BP 2022

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
002 EXEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	725,95	725,95
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	500,00	500,00
66 CHARGES FINANCIERES	2 874,72	2 874,72
Somme:	4 100,67	4 100,67

RECETTES		
Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	4 100,67	4 100,67
Somme:	4 100,67	4 100,67

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2022	RP 2021	Propositions du PRESIDENT
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	25 966,68	0,00	25 966,68
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 074 214,00	0,00	4 074 214,00
Somme:	4 100 180,68	0,00	4 100 180,68

RECETTES			
Chapitre	BP 2022	RP 2021	Propositions du PRESIDENT
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION	6 564,73	0,00	6 564,73
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	420 000,00	0,00	420 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 673 615,95	0,00	3 673 615,95
Somme:	4 100 180,68	0,00	4 100 180,68

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
70_DE-047-200096956-20220414-DCA2022_128

BUDGET MIN (B15) PAR CHAPITRE BP 2022

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	387 000,00	387 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 961,96	7 961,96
66 CHARGES FINANCIERES	3,12	3,12
Somme:	394 965,08	394 965,08

RECETTES		
Chapitre	BP 2022	Propositions du PRESIDENT
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	31 130,19	31 130,19
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	363 834,89	363 834,89
Somme:	394 965,08	394 965,08

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2022	RP 2021	Propositions du PRESIDENT
001 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	496 695,92	0,00	496 695,92
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	24 705,63	0,00	24 705,63
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 000,00	0,00	23 000,00
23 IMMOBILISATIONSEN COURS	3 057 900,00	407 591,26	3 465 491,26
458101 OPERATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES	1 219 116,00	0,00	1 219 116,00
Somme:	4 821 417,55	407 591,26	5 229 008,81

RECETTES			
Chapitre	BP 2022	RP 2021	Propositions du PRESIDENT
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 961,96	0,00	7 961,96
13 SUBVENTION D INVESTISSEMENT		2 066 475,00	2 066 475,00
16 EMPRUNT ET DETTE ASSIMILEE	1 935 455,85	0,00	1 935 455,85
458201 OPERATIONS SOUS MANDAT-RECETTES	1 219 116,00	0,00	1 219 116,00
Somme:	3 162 533,81	2 066 475,00	5 229 008,81

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et notamment son article 6 IV,

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à a gestion de la sortie de crise sanitaire, et notamment son article 8 VII,

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2022
Application agréée E-legalite.com
70_DE-047-200096956-20220414-DCA2022_128

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, notamment son article 10 IV,

Vu le rapport de présentation des équilibres des budgets primitifs 2022,

Vu les instructions comptables M57, M49, M43 et M4,

Vu la délibération n°DCA_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

La commission « Finances » informée le 29 mars 2022,

Le Bureau communautaire consulté en date du 7 avril 2022.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à la majorité des votants
[**75 POUR**]
[**8 ABSTENTIONS** : Mme BARAILLES, M. BRUNEAU (*par procuration à Mme COMBRES*), Mme COMBRES, Mme FAGET, Mme LASMAK, M. MEYNARD, M. MIRANDE et M. RAUCH (*par procuration à M. MIRANDE*)]
[**1 NON-VOTANT** : M. PROUZET]
DECIDE

1°/ D'APPROUVER la présentation par chapitre du budget primitif 2022 pour les 10 budgets suivants :

- budget principal (B01),
- budget annexe des zones d'activité économique (B03),
- budget annexe Eau (B05),
- budget annexe Assainissement (B07),
- budget annexe du service public d'assainissement non collectif (B08),
- budget annexe transports (B09),
- budget annexe prestations de voirie (B10),
- budget annexe Technopole Agen Garonne (B11),
- budget annexe Incubateur Pépinière Entreprise (B14),
- budget annexe MIN (B15).

2°/ D'AUTORISER le Président à prendre tout acte en exécution de ces budgets primitifs**.**

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 21 / 04 / 2022

Télétransmission le 21 / 04 / 2022

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président
Jean DIONIS du SEJOUR